

Ordre du jour

- Décision modificative pour l'exercice 2013. Toutes commissions.
- Affectation des résultats de l'exercice 2012. Toutes commissions.
- Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement et de fonctionnement sur l'exercice 2014. 1^{ère} commission.
- Approbation de l'avenant au protocole-cadre relatif à la réalisation de l'opération « Prolongement de la ligne 14 du métro à la mairie de Saint-Ouen ». 2^e commission.
- Plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées (PDALPD). 2^e et 3^e commission.
- Attribution d'une indemnité de conseil au Payeur départemental. 1^{ère} commission.
- État des restes à recouvrer – Admissions en non-valeur – Créances éteintes. 1^{ère} commission.

Communication

- Compte rendu au Conseil général de l'exercice des délégations prévues aux articles L 3211-2, L 3221-10-1, L 3221-12 ou L 3221-12-1 du Code général des Collectivités territoriales.

Procès-verbal de la Séance du 14 novembre 2013

Le jeudi 14 novembre deux mil treize, le conseil général s'est réuni en l'Hôtel du Département, dans la salle ordinaire de ses délibérations. La séance est ouverte à 9 heures 20, sous la présidence de M. Troussel.

M. le président.- La séance est ouverte.

Avant d'aborder l'ordre du jour, je voudrais saluer les élèves de la Terminale Sciences et Technologies de la Santé et du Social de la classe de Mme Leïla Zazoui, du lycée Jacques Brel de La Courneuve. Nous leur souhaitons la bienvenue.

(Applaudissements)

À La Courneuve, on est citoyen et on aime participer aux débats des assemblées, qu'elles soient municipales, départementales ou nationales. La parole est à M. Garnier.

M. Garnier.- Je suis confus, monsieur le président, de bousculer l'ordre du jour et de faire une brève déclaration. Je fais un rappel au règlement sur l'article 102 de notre règlement intérieur, que je vais vous lire, pour ceux et celles qui l'auraient oublié :

« Tout membre de l'assemblée départementale peut réclamer l'urgence sur une proposition ; dans le cas où l'urgence est adoptée (notre assemblée pourra ou non l'adopter), la proposition est discutée trois heures au maximum après la déclaration d'urgence, sauf décision contraire de l'assemblée. »

Tout ceci pour dire que nous avons remis, c'est vrai, après la conférence des présidents, un vœu concernant la loi sur la métropole du Grand Paris.

Nous souhaitons qu'il y ait un échange sur ce vœu et cette motion et nous nous appuyons donc sur cet article pour vous demander l'autorisation qu'il y ait un vote pour qu'il y ait urgence de débat sur cette motion qui sera donc, si vous en acceptez le principe et si elle était évidemment adoptée, discutée à la fin de notre réunion d'assemblée du Conseil général.

Je ne développerais pas ici bien sûr le contenu de la motion. Je pourrais le faire, mais je ne le ferai qu'une fois que le vote sera passé.

M. le président.- Je veux bien que l'on fasse, pour aborder un débat aussi important, de la procédure, Gilles. Je le dis très franchement et très amicalement, mais il m'a semblé que lorsque nous avons été collectivement, dans la majorité départementale, confrontés à cette demande des groupes de l'opposition, nous avons ensemble convenu que nous avions accepté la demande de l'opposition de la création d'une commission *ad hoc* sur les questions de décentralisation et que, pour la qualité et la richesse de nos débats, il aurait été bon que cette commission fasse ce travail sur les projets de vœu concernant ce sujet.

Je vois que Jacques Chaussat demande la parole. Il va certainement nous annoncer que cette commission n'ayant jamais eu les moyens – paraît-il – de travailler, le président de la commission a jugé bon de nous informer hier soir qu'il en démissionnait. Je vais commencer à croire que les mails qui circulent étaient opportuns, mais je ne voudrais pas prêter des intentions aux uns et aux autres. Oui, j'ai reçu – j'informe l'ensemble des conseillers généraux – un mail à 23 heures pour m'expliquer que, finalement, le président de la commission démissionnait parce qu'il n'aurait pas les moyens de travailler.

Ce qui est sûr, c'est que le président de la commission, sous prétexte qu'il n'aurait pas de moyens – je rappelle que nous avons collectivement décidé que compte tenu de la situation budgétaire de notre assemblée, et notamment avec l'opposition départementale qui nous alerte régulièrement sur l'importance des dépenses de fonctionnement – que cette commission ne disposerait pas de moyens spécifiques, mais disposerait des moyens, notamment ceux de la direction générale pour l'accompagner dans ce travail, à aucun moment – et je laisserai les membres désignés de chacun des groupes s'exprimer – il n'y a eu un contact avec eux ni pour définir des modalités de fonctionnement de

cette commission ni pour élaborer un travail, un calendrier.

Je vais bien évidemment laisser la parole aux uns et aux autres, à Jacques Chaussat qui la demande, mais je le dis : chacun sait bien qu'au sein de la majorité départementale il y a un débat sur cette question de la métropole et c'est d'ailleurs ce qui m'avait conduit au fait que nous puissions avoir un travail poussé, pour éviter justement que, sur un sujet aussi important, la majorité départementale mette en évidence un certain nombre de ses contradictions.

Chacun prendra ses responsabilités. Je prendrai les miennes. Mais que nous ayons un échange sur ces questions, peut-être, mais je proposerai à nouveau que la commission se réunisse, dans ce cas-là dès maintenant, pour élire un nouveau président, en tout cas en cours de séance, et pour fixer les modalités de son travail et décider de ce qu'elle fera de ce vœu.

M. Chaussat.- Merci, monsieur le président.

Monsieur le président, vous avez cru devoir donner des motifs par anticipation de la démission de Stéphane Salini. Vous avez aussi cru devoir dire qu'un message tardif hier soir vous avait été adressé par mail. Mieux vaut tard que jamais.

Cela étant, je rappellerai, monsieur le président, que le 6 juin dernier, vous avez reçu de la part de Stéphane Salini, président du groupe UDI, une missive vous informant justement des difficultés qui étaient les siennes et singulièrement au niveau des moyens.

Alors pour que les choses soient claires, puisque tout le monde n'est pas informé aujourd'hui des motifs de la démission de Stéphane Salini, mis à part les questions de moyens que vous avez abordées et que je viens de rappeler, je vais vous lire la lettre que vous adressait le président notre groupe.

« Monsieur le président,

Je vous prie de bien vous vouloir prendre acte de ma démission de la présidence de la commission de travail ad hoc sur l'acte III de la décentralisation.

En effet, n'ayant pas les moyens matériels pour assurer le bon fonctionnement des travaux et ainsi mener à bien la mission qui m'a été confiée par notre assemblée départementale, je me vois contraint de quitter la tête de cette commission.

À la suite de la proposition du groupe UDI, cette commission de travail sur l'acte III de la

décentralisation a été créée lors de la séance du 28 février dernier. Lors de cette même séance, j'ai eu l'honneur d'être élu président de cette commission chargée notamment d'élaborer les propositions pour la Seine-Saint-Denis à l'aune du projet ou de l'examen du projet de loi relatif à l'acte III de la décentralisation.

Dans un esprit de consensus, avec l'intention sincère de servir les habitants de notre département, j'ai accepté cette responsabilité.

Monsieur le président, il avait été convenu que la commission certes temporaire, et liée à la durée des débats parlementaires, bénéficieraient néanmoins de l'aide d'un chargé de mission du conseil général afin de permettre le travail des membres et d'assurer la logistique administrative. Il s'agissait d'apporter des éléments techniques sur le projet loi, de définir un calendrier des travaux en parallèle de l'examen des textes législatifs, d'organiser des auditions d'élus, de rédiger les comptes rendus de réunions.

Après plusieurs mois, je suis au regret de constater que les moyens humains mis à la disposition de la commission sont inexistantes. À la lumière de ces éléments, je déplore que les problématiques majeures de l'acte III de la décentralisation et de la métropole du Grand Paris qui touche le département de la Seine-Saint-Denis ne fassent pas l'objet d'une meilleure appréciation de l'exécutif du Conseil général.

Je vous prie d'agréer, monsieur le président... »

Signé Stéphane Salini, copie adressée aux présidents de groupe Pierre Laporte, Jean-Michel Bluteau, Emmanuel Constant.

M. Guiraud.- Je suis très surpris, et sur la forme et sur le fond, de cette démission très récente, la veille de notre séance. En tant que membre de cette commission, je suis surpris qu'elle n'ait jamais été réunie. Certes, il y a parfois des contraintes matérielles relatives aux questions d'agenda, j'avais donné des dates de disponibilité pour une réunion, mais la question des moyens, si tant est qu'elle se pose, en tout cas pas de la manière exposée dans le courrier dont vous venez de donner lecture, cher collègue, c'est au sein de la commission que l'on peut l'examiner.

Une commission fait une première réunion inaugurale de travail, elle précise les objectifs de sa mission à durée déterminée, elle fixe le cadre de travail et détermine une évaluation des moyens nécessaires pour aller au bout de la mission. De ce

point de vue, pour cette commission et toutes celles qui peuvent se réunir dans notre assemblée délibérante, il y a une administration départementale qui est outillée et en situation de donner tous les éléments techniques d'appréciation et de logistique.

Je m'étonne. Quand on veut noyer son chien, là il s'agit d'une commission, on affirme des choses. C'est cela dont il est question. Je suis prêt à accepter toutes les explications à condition qu'elles soient plausibles.

À qui va-t-on faire croire que cela s'est passé comme cela ? Ce n'est pas le cas. Je suis membre d'une commission, elle n'a jamais été réunie parce qu'on n'a jamais reçu de convocation, on n'a jamais eu la possibilité de travailler.

S'en apercevoir au bout de quelques mois est regrettable, mais ce n'est pas trop tard. Le volet de l'acte III de la loi sera examiné jusqu'en janvier, mais deux autres volets seront examinés jusqu'à la fin 2014, la position de sagesse est celle exprimée par le président du Conseil général, à savoir que l'on désigne un nouveau président de cette commission et que l'on veille à ce que désormais son rythme de réunion soit respecté et qu'elle ne soit pas purement formelle, mais qu'elle existe et travaille bel et bien.

M. Garnier.- Sur ce sujet, je m'associe aux propos de notre collègue Guiraud car nous avons l'un et l'autre, j'étais aussi dans cette commission, répondu à chaque fois présents quand les dates nous ont été proposées, mais nous n'avons jamais reçu une quelconque convocation, ne serait-ce que pour aborder la question des moyens nécessaires à la commission pour fonctionner, ce qui était déjà arrivé par le passé dans d'autres commissions.

Cette question nous pose un problème qui j'espère pourra trouver une issue favorable. Il reste que sur un tel sujet on peut, monsieur le président, voir le problème tel que vous le posez. Le but serait de trouver une fracture au sein de la majorité départementale. Non. Ce sujet dépasse, transcende, vous l'avez dit vous-même, la plupart de nos sensibilités politiques, les positions sont parfois différentes à l'intérieur de la même sensibilité politique.

Le groupe au conseil général est tombé d'accord sur ce texte, c'est peut-être un texte de compromis, ou un texte issu d'une histoire. Un certain nombre de parlementaires de notre sensibilité ont évolué, mais le texte de loi entre la première version et la deuxième a aussi largement évolué. Par conséquent, il y a des sables mouvants sous ce dossier. Nous

souhaitons et trouvons normal que chaque collectivité qui sera, si le texte est adopté, dans la sphère de la métropole, puisse s'exprimer sur ce texte. Ce, avant la fin du débat parlementaire, car il est important que la représentation nationale, dont nous avons des collègues qui siègent dans notre assemblée et dans d'autres, puissent rapporter ce qui s'est dit au sein de l'assemblée du Conseil général de la Seine-Saint-Denis.

Cela veut-il dire que tout le monde restera d'accord ? Non, mais ce sujet va toucher 6,5 millions de nos concitoyens, et est traité d'une manière peu démocratique et peu publique.

Il eût été important qu'il y ait un débat à tous les étages pour cette modification. Ce n'est pas le choix qui a été fait, nous le regrettons, et donc nous maintenons notre demande de vote sur ce vœu.

M. Chaussat.- Il m'a été indiqué que Stéphane Salini, à trois reprises, avait tenté de réunir cette commission. Malheureusement, il n'y a pas eu d'accord sur les dates de réunion de ces commissions.

Ensuite, il peut paraître logique, mais chacun a sa logique, que lorsqu'on envisage de travailler dans une commission, que les moyens soient définis avant. La commission peut souhaiter des moyens complémentaires, mais il y a des préalables nécessaires.

M. Constant.- Il y a une conjonction assez amusante ce matin. Un vœu proposé par un groupe de cette assemblée après la réunion de coordination de la majorité, une démission nocturne la veille d'une séance... Pas besoin d'être paranoïaque pour voir qu'il y a une forme de conjonction de fait sur une même question qui pourrait laisser penser que des choses se dessinent.

Pour autant, face à ce type de tentative, il est important de garder une forme de cohérence. Cohérence d'abord sur la proposition de commission ad hoc sur cette question. Il y a des précédents.

Il y a quelques mois, Jean-Michel Bluteau, à sa demande, a présidé une commission d'évaluation sur les dépenses sociales. Elle a fait l'objet d'un rapport dont nous avons parlé dans cette assemblée. Commission qui peut s'apparenter à ce que nous avons proposé sur la loi de décentralisation. Elle n'a pas fait l'objet de moyens spécifiques. Elle a été

suivie par la Direction générale, ce qui ne l'a pas empêchée de travailler.

La qualité du travail rendu par cette commission témoigne du fait que ces moyens normaux ont permis un travail normal et de qualité. Ce qui était proposé à Stéphane Salini, président de la commission ad hoc sur la décentralisation, c'est ni plus ni moins que ce qui avait été proposé à M. Bluteau sur une autre mission. L'argument consistant à dire, « on m'a désigné président d'une commission sans me donner les moyens de travailler » ne tient pas.

Autre élément, le projet de loi métropole est mouvant et important. Mouvant dans la mesure où un certain nombre de parlementaires, dans des alliances un peu particulières, ont remis en cause une première version du texte. Il avait été convenu au sein de cette assemblée, que le sujet était trop important et nous étions trop concernés en Seine-Saint-Denis pour se contenter de l'évoquer sous forme de vœu déposé dans des délais toujours trop courts pour en discuter convenablement.

La position du président Troussel était sage, consistant à dire, l'ensemble des vœux, des positions des groupes, des individus, a vocation à être traité dans cette commission ad hoc.

La sagesse de l'assemblée consisterait à rester sur cette position, à reconstituer rapidement la commission ad hoc, à désigner rapidement un président, dont je souhaite qu'il soit issu de la minorité, de l'opposition de cette assemblée, qu'il continue à l'être.

Il y a une forme d'appel à candidatures afin que nous puissions examiner l'ensemble des vœux pour revenir de façon sereine, et non pas sous le coup de l'émotion d'une démission nocturne, à un débat trop important pour être abordé comme cela, hors de l'ordre du jour, sur la base d'une urgence qui n'existe pas de mon point de vue. Merci.

M. Bluteau.- Quel exemple donnons-nous aux jeunes lycéens de Jacques Brel ? Nous démarrons une séance et cela commence à débattre, à se faire des nœuds au cerveau. Bon sang ! Vous ne pouvez pas être pratiques ? J'ai l'impression que les Français se rendent compte que vous n'avez aucun sens pratique.

Nous sommes dans des débats sans fin. Tentons d'avancer sur le sujet. Sur cette affaire, nous sommes sur la preuve du pouvoir total qui régit l'ensemble du pays et singulièrement le département, parce que

vous n'avez pas donné de moyens à cette commission.

Très largement, pour le débat démocratique, vous ne donnez pas les moyens. On cite l'exemple de la commission ad hoc sur l'acte III de la décentralisation, mais nous avons été convoqués hier pour la réunion de la deuxième commission, afin de traiter des sujets de l'ordre du jour de ce matin, et cette commission s'est déroulée ce matin à 8 heures 30 !

Franchement, donnez-vous véritablement les moyens du débat éclairé dont nous avons besoin ? Une commission convoquée hier pour 30 minutes avant la séance de ce matin, qui devait démarrer à 9 heures théoriquement... Je mets le doigt sur votre impéritie.

Quant à l'acte III de la décentralisation, il n'y en a pas, soyons honnêtes. C'est une réformette qui par navettes a été modifiée, voire tripatouillée par rapport à l'esprit du texte de départ que vous n'avez pas su mettre en œuvre. Bref ! Tentons d'avancer.

Soyons pratiques. Pour la commission ad hoc, il doit être nommé et élu un nouveau président, voyons cela plus tard, échangeons démocratiquement sur le sujet et éventuellement voyons si cette commission peut travailler enfin normalement.

Il est demandé d'observer un rappel au règlement. L'article 102 précise que l'urgence sur une proposition ayant été déclarée, à 9 heures 20, votons sur le sujet, monsieur le président, si vous en êtes d'accord, pour que l'on puisse avancer sur l'ordre du jour qui va se révéler dense. À 12 heures 20, on verra si l'on discute sur le sujet. Je vous remercie.

M. Bramy.- Je rassure les jeunes lycéens, il n'y a pas de drame. On débat plutôt sereinement, avec un esprit de responsabilité. Monsieur Constant, pour ce qui me concerne, on fait de la politique, on ne foment pas des complots contre qui que ce soit. Que les choses soient claires, c'est mieux en le disant.

Avec tout ce que l'on s'est dit, on aurait voté un vœu, le vote aurait été banalisé. Comme on ne cesse d'en discuter, cette affaire prend de l'ampleur, tant mieux pour le débat démocratique et l'enjeu que constituent les métropoles.

Monsieur Salini, quand j'ai présidé la mission sur les partenariats public/privé, nous avons été confrontés à des modalités d'organisation. À un moment donné, j'ai pris mes responsabilités, j'ai convoqué et sont

venus ceux qui pouvaient, après avoir consulté les possibilités des différents collègues. Quand on a le désir d'avancer, on prend ses responsabilités.

Il y a un problème, la convocation de cette commission date du mois de février. Cela fait neuf mois que l'on se prive d'un débat de fond qui est au cœur de tous les conseils municipaux, de tous les groupes, de tous les élus. Il faut être responsable en la matière.

Il ne faut pas non plus dramatiser les votes. Certains votes sont un peu dramatiques. Si je prends le vote du Sénat, où tout le monde a voté contre un projet de loi, tous les votes contre n'avaient pas les mêmes motivations. Cela pourrait être le même cas ici. Pour qu'il y ait des alliances, il faut accord qu'il y ait des accords, il n'est pas dit qu'une opposition recouvre exactement le même sens pour tout le monde.

Engageons le débat sereinement, il va falloir en discuter, car c'est l'avenir de nos concitoyens.

M. Guiraud.- Je ne souhaite pas polémiquer, quelqu'un a évoqué le spectacle offert par l'assemblée, heureusement, et je m'adresse aux lycéens de La Courneuve, que la gestion des collectivités locales, ce ne sont pas que des procédures manœuvrières et des rappels au règlement, ce sont aussi des sujets de fond, on va le voir dans le courant de cette séance.

Je comprends Hervé, sur le fait que tu sois gêné par ce que pourrait être le résultat d'un vote avec ce que quelqu'un a appelé une conjonction astrale particulière entre formations de bords politiques opposés. Ce n'est jamais agréable de mêler ses voix à celles de la droite, j'en conviens.

Je veux simplement dire une chose par rapport aux interventions précédentes de notre ami Chaussat et de Jean-Michel Bluteau, concernant les dates et les convocations, j'ai souvenir au printemps dernier que l'on m'avait demandé si à telle date j'étais disponible. Je pense avoir répondu que j'étais disponible ou pas, je n'en sais rien, mais ce n'est pas ainsi que l'on procède.

Certes, il faut faire un tour de piste, mais ensuite quand on est plus de 4, 5 ou 6, on choisit et tous ceux qui veulent se donner les moyens de venir viennent aux commissions. Je suis maire, régulièrement on crée des outils ad hoc. Il y a toujours des problèmes d'agenda, mais on arrive toujours à les surmonter car lorsque l'on veut créer une commission pour travailler, on arrive toujours à la faire fonctionner.

Je viens d'apprendre à l'instant et je m'inscris en faux, Jean-Michel Bluteau, plutôt que d'affirmer, il serait préférable d'interroger, plutôt que de dire que la commission n'a pas eu de moyens, il faudrait peut-être interroger quels sont les moyens qui ont été mis à disposition.

Si tu avais posé la question de cette manière, on t'aurait répondu qu'au printemps dernier, M. Julien de Saint-Jores, chargé de mission à la direction générale des services, a été mis à la disposition de la commission pour l'aider dans son travail. Que l'on arrête de dire que cette commission n'avait pas les moyens, un chargé de mission était mis à sa disposition. Le président ou l'ancien président – il a démissionné hier soir – était parfaitement informé. C'est la réalité, ce sont des faits et les faits sont têtus.

M. le président.- Mes chers collègues, quelques mots puisque, visiblement, chacun a fait la lecture du règlement intérieur hier soir. Je rappelle que l'article 100 de notre règlement intérieur prévoit que tout conseiller général peut « déposer une proposition entrant dans le champ des attributions et compétences départementales à l'occasion des séances de l'assemblée départementale, qu'elle est écrite, signée de son auteur, adressée au président du Conseil général. La Conférence des présidents en fixe la date d'examen en séance de l'assemblée départementale, les propositions sont envoyées pour avis à la commission compétente avant d'être discutées en séance publique. »

À aucun moment, je dis bien, à aucun moment, pas plus les vœux précédents présentés par l'opposition départementale que celui-ci, cette démarche n'a été effectuée.

Deuxième remarque, bien sûr Gilles Garnier m'a rappelé l'article 102 sur le fait que tout membre de l'assemblée départementale peut réclamer l'urgence sur une proposition. J'avoue avoir du mal à l'évaluer, je vais dire ce que je pense.

Par ailleurs, je rappelle que la commission ad hoc avait été constituée de Stéphane Salini, Daniel Guiraud, Gilles Garnier, Claude Capillon, Emmanuel Constant et Bally Bagayoko. Concernant mon groupe politique, il a été demandé à plusieurs reprises que cette commission se réunisse, ce qu'elle n'a pas fait.

Je n'ai aucun problème avec le débat politique sur la métropole confédérée ou intégrée, puisque désormais tout le monde semble se réclamer de la métropole, la seule chose qui semble faire débat

c'est désormais si elle doit être confédérée ou intégrée. Il n'y a pas besoin de voter l'urgence, le débat aura lieu sur cette question à la fin de la séance, parce que je ne voudrais pas que par une manœuvre supplémentaire qui que ce soit dans l'assemblée empêche que le débat ait lieu à la fin de séance, parce qu'il ne nous resterait plus que 10 minutes pour en débattre. Nous en débattons donc à la fin de la séance sans que l'urgence soit nécessaire.

M. Garnier.- Monsieur le président, cher Stéphane, j'ai bien compris la proposition que vous faites, puisqu'il n'y a pas besoin de déclarer l'urgence, il y aura bien débat et donc distribution et vote sur la motion que nous proposons, quitte à mettre ensuite à nouveau en place la commission que vous souhaitez, avec une présidence qui en assurera réellement la présidence.

M. le président.- Article 102 du règlement intérieur « même dans le cas où l'urgence est adoptée, la proposition est discutée ».

Elle sera discutée sans que nous réclamions l'urgence aujourd'hui. Puisqu'on veut faire du formalisme, elle sera discutée sans que nous décidions de l'urgence.

Je vous propose de passer désormais à l'ordre du jour, et donc d'examiner les trois premiers points liés à la décision modification 2013. Je passe désormais la parole à Daniel Guiraud.

<p>Délibération n° 2013-XI-68 – Décision modificative pour l'exercice 2013.</p>
--

M. Guiraud.- Mes chers collègues, l'ordre du jour appelle à l'examen de la DM pour l'exercice 2013. C'est une DM qui porte sur un montant de 56 M€ et représente 2,6 % des dépenses totales inscrites au BP 2013. Il s'agit donc d'une petite décision modificative d'un niveau que je qualifierais d'habituel, celle de l'an passé portait sur 46 M€.

Elle est essentiellement liée à deux phénomènes, d'une part, la progression du nombre d'allocataires du RSA dans notre département, et donc leur prise en charge par notre budget, et d'autre part, au calage plus précis que nous avons réalisé au regard du calendrier de gros travaux d'investissement.

Concernant le fonctionnement dans les grandes masses, la DM prévoit une évolution de 3,49 % par rapport au Compte Administratif 2012 et - 1,4 % par rapport au BP 2013. Après cette DM, le budget s'élève à 1,81 Md€.

Le budget d'investissement s'élèvera après la DM à 363,6 M€, et hors mot d'ordre et résultat reporté, à 234,1 M€, soit - 4,48 % par rapport au compte administratif précédent, et - 4,42 % par rapport au budget primitif de cette année.

Les premières avancées obtenues auprès de l'État ont été intégrées dès le budget 2013, avec un bénéfice net pour la collectivité et une différence de nature fondamentale entre ce gouvernement et le précédent gouvernement Fillon, puisque nous avons un bénéfice net de 5,59 M€ pour le fonds concernant les DMTO, 3,8 M€ au titre de la CVAE, et 5,7 M€ pour le fonds d'urgence, soit un peu plus de 15 M€, et donc un gain en variation nette de 26,9 M€.

Les modalités de prélèvement et de répartition du Fonds de solidarité des départements de la région Ile-de-France seront définies dans le cadre de la loi de finances pour l'exercice 2014. Nous avons initialement envisagé que cela puisse être versé sur l'exercice 2013, cela va arriver, mais dans le cadre du début de l'exercice 2014, en conséquence de quoi d'un point de vue optique, la somme de 40 M€ prévue au Budget Primitif doit être reportée sur l'exercice suivant. Le fonds adopté à l'Assemblée nationale le 7 novembre 2013 dans le cadre du projet de loi de finances pourrait rapporter, actuellement car cela peut bouger, aux alentours de 30 M€. Nous sommes actuellement à 28 M€, c'est en gros ce qui sera perçu par le département et ce n'est pas une somme négligeable.

La somme de 40 M€ prévue au BP sera reportée, mais ce report ne pose pas de problème majeur dès lors qu'il est compensé notamment par la reprise d'une provision sur risque de 32 M€, constituée au budget primitif en raison des incertitudes pesant sur le produit des DMTO et l'évolution des dépenses de solidarité.

La décision modificative répond également aux besoins liés à l'augmentation forte du nombre d'allocataires du RSA, + 8,6 % par rapport à 2012 et au ralentissement du produit des DMTO avec une recette en diminution de 20 M€ par rapport au BP 2013 (125 M€ au lieu des 145 prévus).

Concernant les allocataires du RSA, on sait qu'il y a un effet mécanique entre l'augmentation des chiffres du nombre de demandeurs d'emploi il y a deux ans, puisqu'au bout des deux ans, durée d'indemnisation par Pôle Emploi, un grand nombre d'entre eux

bascule dans les dispositifs RSA. En juin 2012, ce département comptait 86 000 allocataires du RSA. En juin 2013, ce chiffre s'élève à 90 825.

Concernant les différents ajustements budgétaires, en fonctionnement, 2,9 M€ en dépenses et 3,8 M€ en recettes, donc une charge nette de -0,9 M€ par rapport au BP, les dépenses supplémentaires s'élèvent à +3,9 M€ pour le financement du RSA, +0,2 M€ pour la PCH, +1,5 M€ de dépenses de personnel (soit +3,3 % par rapport au CA 2012 et 0,4 % par rapport au BP 2013), +1 M€ en faveur de la restauration des collégiens, du fait d'une plus grande fréquentation des familles défavorisées puisque nous sommes à +232 % par rapport au CA 2012 et +11,5 % par rapport au BP 2013.

Ces évolutions sont compensées partiellement par une diminution de l'inscription concernant le secteur des personnes âgées à hauteur de 4,1 M€. En effet, la dépense prévisionnelle d'APA est inférieure de 2,5 M€ par rapport aux inscriptions au BP, car on observe de moindres augmentations des tarifs sur certains établissements du département.

Pour l'APA à domicile, il est constaté depuis le début de l'exercice, une progression des chèques CESU moins importante que prévu et une accession plus rapide du mode de paiement aux prestataires publics.

La dépense liée au forfait Améthyste est également proposée en diminution de 1,5 M€, c'est la conséquence d'un taux de chargement progressif suite au passage à la télébillettique.

Concernant les recettes, des ajustements à la hausse de 3,8 M€ concernent principalement les soldes des concours 2012 au titre de l'ADPA, (+2,4 M€), et de la PCH, (1,1 M€) qui ont été notifiés à la mi-septembre 2013.

Concernant l'investissement, les ajustements s'élèvent à -13 M€ en dépenses et -7 M€ en recettes, donc des charges nettes de -5,5 M€ correspondant à un calage plus précis des décaissements d'opérations lancées qui ont un impact sur les dépenses comme sur les recettes d'investissement. Il s'agit notamment, pour les postes les plus importants, du calendrier des travaux du tramway 8 et du décalage des enquêtes publiques relatives au T1 vers Val de Fontenay, soit 5,6 M€ en dépenses et 3,5 M€ en recettes qu'il faut retrancher de la prévision initiale.

Il s'agit de la RD 28 avec -2,1 M€ en dépenses et 1,4 M€ en recettes, du prolongement de la ligne 12 du métro, avec +0,9 M€ en dépenses, et du collège Jean Jaurès à Saint-Ouen avec -1 M€ en raison du

décalage de l'opération de trois mois suite à l'ouverture des plis et à la décision de renégocier l'offre.

Les autres ajustements peuvent être constatés à la baisse, notamment au niveau des recettes. Le montant des notifications au Département est inférieur de 2,4 M€ par rapport à l'inscription au BP, dont outre une diminution de DGF de -1,1 M€, l'autre diminution importante est relative au fonds de soutien avec -1,6 M€ que l'on avait inscrit en prévision. Comme indiqué en introduction, la somme prévue au FDRIF doit être reportée.

Le produit des DMTO s'élevait à 144 M€ en 2010, 188,9 M€ en 2011, et 150,5 M€ en 2012. Vous voyez bien que la tendance n'est pas haussière, en raison de la conjoncture.

Concernant la dette, les dépenses prévues pour le paiement des intérêts d'emprunt et les contrats d'échange de taux sont diminués de 2,3 M€ pour tenir compte de la diminution des taux d'intérêt sur le marché et de nos conditions de renégociation des emprunts toxiques.

Après un travail de recensement important et conformément à la nomenclature budgétaire M52, le Département intègre désormais dans son patrimoine les frais d'étude à effectuer en raison de la réaction des investissements, qui se traduit par une dépense d'investissement de 55,8 M€, mais elle est équilibrée par une recette identique. C'est en quelque sorte une opération d'ordre.

Ceci entraîne cependant le déclenchement de l'amortissement des frais actuels, ce qui abondera l'an prochain le FCTVA de 8 M€ de façon tout à fait mécanique. C'est une recette qui sera vraisemblablement consacrée à l'allègement de la dette.

Après la prise en compte des différents ajustements budgétaires cités, le besoin de financement s'élève à 55,3 M€ en fonctionnement et 0,7 M€ en investissement. Il est donc proposé dans cette petite DM un équilibre budgétaire que nous arrivons à satisfaire par, d'une part, la reprise de la provision de 32 M€, constituée au BP 2013 compte tenu de l'incertitude sur le produit des DMTO et des allocations de solidarité; et d'autre part la diminution du virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement qui était prévue à 33,9 M€ au BP qui diminue de 23,3 M€ et passe à 10,6 M€.

Enfin, un ajustement du niveau d'emprunt de 22,6 M€ pour porter le montant de l'emprunt à 126,4 M€, contre 127,7 M€ l'an passé.

Voilà, mes chers collègues, ce que je voulais dire en présentation de cette décision modificative.

M. le président.- Merci, Daniel. La parole est à M. Chaussat.

M. Chaussat.- Merci, monsieur le président.

Monsieur le président, mes chers collègues, les décisions modificatives budgétaires, c'est comme le cholestérol : il y a le bon, qui est nécessaire à l'organisme, et puis il y a le mauvais, qui vient en quelque sorte plomber la machine. Même le moins érudit des nutritionnistes vous dira que le mauvais cholestérol peut devenir dangereux quand il dépasse un certain seuil. Or, avec vous, monsieur le président, nous atteignons l'overdose en Seine-Saint-Denis.

Monsieur le président, notre département est en mauvaise santé, et cela ne date pas d'hier. Pourtant, vous préférez toujours les saignées fiscales aux remèdes réellement curatifs. Mais pour soigner un malade tel que la Seine-Saint-Denis, il faut avant tout lui dire la vérité. La vérité, vous la dissimulez derrière la politique du gouvernement précédent, quand ce n'est pas derrière l'ancienne majorité départementale communiste, avec laquelle pourtant vous avez travaillé. Vous préférez la frivolité des belles promesses de printemps qui se métamorphosent rapidement en reniement d'automne pour finir en trahison hivernale.

La réalité, c'est que le budget que vous nous avez présenté le 21 mars dernier était insincère. Vous le saviez, vous nous l'avez caché, vous l'avez malgré tout fait voter, et avec en plus une prise anticipée du résultat du compte administratif pour favoriser le passage de votre budget 2013. Un comble ! C'était donc insuffisant.

La semaine dernière, l'agence Standard & Poors a dégradé la note de la France, qui perd ainsi à nouveau le AAA. Aujourd'hui encore, on vient de l'apprendre, notre PIB a régressé de 0,1 %. C'est terrible, tout cela !

Mes oreilles bourdonnent encore des cris d'orfraie de la gauche qui n'avait alors pas de mots assez durs pour condamner la politique du gouvernement précédent au moment où l'agence Moody's infligeait la même sanction à notre pays. C'était en janvier 2012... c'était hier, mes chers collègues.

Au regard des bouleversements intervenus depuis lors, on ne peut qu'éprouver presque de la nostalgie pour cette époque qui nous semble déjà lointaine.

Aujourd'hui, pour paraphraser la grande Barbara, vous considérez que quelque chose a changé, que l'air semble plus léger depuis le 6 mai 2012. En effet, c'est indéfinissable. Les Français en ressentent péniblement les effets. Peu importe la crise, le chômage, la grogne sociale, la montée des tensions, le creusement de nos déficits, les taxes qui étouffent les contribuables, les injonctions de Bruxelles, les cris d'alarme quotidiens de tous les corps de métier, des ouvriers de PSA d'Aulnay-sous-Bois aux Bonnets rouges bretons en passant par les fonctionnaires de police, et aujourd'hui avec les enseignants.

Avec la prochaine augmentation de la TVA, vous condamnez les clubs équestres et faites galoper la précarité sur fond de dangereuse lepénisation des esprits. Vous semblez prendre tout à la légère avec une naïveté inquiétante ; je dirais même, avec une forme d'amateurisme troublant. Il est déjà bien loin le doux refrain du président Hollande : « *La reprise est là* ». Je citais Barbara, je pensais un instant à Trénet ; vous voyez sur quel air je peux le chanter : « *La reprise est là* » clamait-il au cœur de l'été. Comme pour s'en convaincre, il s'était converti à la positive attitude chère à un ancien Premier ministre.

Mais à l'heure actuelle, les attitudes, les postures, les mots ne suffisent plus pour redonner espoir à nos compatriotes. Ils n'attendent plus rien de vous, ils ne rêvent plus du changement, ils ont simplement besoin de décisions. Ils attendent des actes, du concret et la fin du matraquage permanent que vous leur infligez matin, midi et soir. Réveillez-vous, mes chers collègues socialistes, car les Français aboient et la caravane France trépatte !

Monsieur le président, vous êtes socialiste, certes, personne n'est parfait, mais de grâce ! Ne vous sentez pas obligé d'imiter le locataire de l'Elysée, qui envoie la France dans le mur en klaxonnant ; n'endossez pas les habits de la normalité pour présider notre Département. Quelle serait la note de la Seine-Saint-Denis si une agence venait à éplucher le budget départemental et analyser votre désastreuse politique ?

Vous nous proposez aujourd'hui une décision modificative pour l'exercice 2013, mais qu'avez-vous fait pour les habitants de la Seine-Saint-Denis cette année ? Les habitants seraient en droit de vous le demander. Cette année, vous aviez l'occasion de modifier votre politique socialement injuste et économiquement inefficace. Mais pour cela, il vous fallait quelque chose que vous avez perdu depuis

longtemps : le courage. Mais oui, mes chers collègues de la gauche amère et déboussolée... le courage, cette valeur noble qui se perd malheureusement a fortiori quand elle touche la politique.

Si vous aviez ne serait-ce qu'une once de courage, vous vous affranchiriez de votre carcan idéologique du siècle dernier. Si vous aviez du courage, vous ne tomberiez pas dans la facilité : toujours plus d'impôts et toujours moins de services. Avec un peu de courage, vous reviendriez sur vos scandaleuses hausses d'impôts.

Rappelons les chiffres, mes chers collègues. Ils parlent d'eux-mêmes et témoignent de votre volonté délibérée de condamner l'avenir de notre Département. 750 M€ pris dans les poches des habitants de la Seine-Saint-Denis depuis 2008, soit + 65 %. Oui ! 65 % d'augmentation ! + 23 M€ pour la seule année 2013 !

Vous pourriez également revenir sur vos impôts indirects, qui plombent le budget des familles les plus modestes. Osez revenir sur votre hausse des tarifs de cantine, qui touchent depuis le 1^{er} janvier dernier 73 % des familles. Osez remettre les services à la jeunesse que vous avez supprimés (je parle bien sûr de la réduction de 50 % sur la carte Imagine'R pour les collégiens, lycéens et étudiants, je veux parler de l'aide à l'achat d'un ordinateur pour les élèves de 6^e).

Pourquoi ne pas préserver l'accueil de la petite enfance en revenant sur la suppression des subventions aux crèches ? Pourquoi ne pas revenir sur l'augmentation du tarif de la carte Améthyste de plus de 166 % pour les personnes âgées et handicapées ?

Il faut bien davantage qu'une décision modificative budgétaire pour redorer le blason séquano-dyonisien alors, monsieur le président, décidez de modifier votre politique, ne comptez pas sur des promesses et sur des espoirs de compensation ou de solidarité financière pour vous sauver. Ce n'est pas possible, vous l'avez d'ailleurs vu très récemment.

Osez le changement de cap, mesdames et messieurs de la majorité ; prenez de véritables décisions modificatives de votre politique.

Je vous remercie.

M. le président.- La parole est à Pierre Laporte.

M. Laporte.- Monsieur le président, chers collègues, la décision modificative, évidemment, ce n'est qu'une décision modificative, ce n'est pas le budget, mais déjà, elle traduit les difficultés que l'on rencontre et permet aussi de comprendre que, pour 2014, la situation va encore se détériorer.

En effet, il nous manque 62 M€ de recettes. J'insisterai sur ce point.

Comment se décompose ce manque de recettes ? D'abord, l'absence des 40 M€ dont notre groupe avait obtenu l'inscription au budget il y a huit mois afin d'atténuer la montée de l'impôt foncier qui est la plus prégnante. Pourtant, Jean-Marc Ayrault, Premier ministre, s'y était engagé lors de sa visite à Pantin le 25 mars dernier, où il venait saluer les premiers titulaires des contrats d'avenir. Et je reprends ses propos : « *Je ferai tout pour convaincre le parlement, il faut que cette disposition soit votée et vite mise en application, vous l'attendez, c'est légitime* ».

Le 7 novembre dernier, l'Assemblée nationale a approuvé la création de ce fonds dans le cadre du budget 2014. Les députés ont voté un amendement du Gouvernement instituant ce fonds doté de 60 M€ ; finalement, ce ne serait qu'un problème de *timing*.

En commission des finances du conseil général, Daniel Guiraud nous a informés que ce fonds devrait rapporter entre 30 M€ et 35 M€. Vous-même, monsieur le président, dans *Le Parisien* du 8 novembre dernier, vous annoncez 28 M€ et vous vous plaigniez à juste titre que cela ne couvrirait pas les montées du RSA de l'année.

Ensuite, nous avons le recul des recettes de DMTO, - 20 M€ de recette par rapport à l'inscription au budget du BP 2013. On passe de 145 M€ inscrits à 125 M€ estimés aujourd'hui. Ces recettes poursuivent leur recul (189 M€ en 2011, 154 M€ en 2012, 125 M€ attendus). Preuve est faite une nouvelle fois que l'on ne peut asseoir des dépenses pérennes sur des recettes non pérennes. Ces recettes sont directement liées au marché immobilier qui a encore subi un recul de 36 % des transactions immobilières depuis cette année.

Mais il est vrai que nous attendions des mesures de justice fiscale pour le Département. Fiscale et sociale, bien sûr. Quelle est la réalité des décisions prises par le Gouvernement ?

Le rapport rappelle les deux mesures prises cet été en faveur des Départements. Le transfert des frais de gestion perçu par l'État au titre de la taxe foncière sur les propriétés bâties pour un montant de 827 M€

appelé pacte de confiance État/Département – je trouve cela un peu ironique – et un règlement pendant deux ans du taux de plafond des droits de mutation à titre onéreux que l'on pourrait faire passer de 3,8 à 4,5 et qui doit permettre de dégager des ressources supplémentaires et de faire face à la baisse des DMTO observée depuis le début de l'année. Enfin 2,2 Md€ sur la table pour couvrir les dépenses concernant le RSA, l'APA et la PCH. Cela reste bien court.

Je vous rappelle que chaque année, l'écart de compensation entre les dépenses et les recettes assurances et trois allocations de solidarité s'élève à 5 Md€ sur l'ensemble des Départements ; donc le compte n'y est pas. 170 M€ pour le conseil général de la Seine-Saint-Denis en 2012 est 1,9 Md€ cumulé depuis 2004, sur lequel le pacte de confiance ne revient pas. Mais ce même pacte de confiance prévoyait que la DGS serait amputée d'1,5 Md€ en 2014 est d'autant en 2015, soit une coupe programmée de 476 M€ pour les départements l'année prochaine et l'année suivante, décision entérinée par le vote à l'Assemblée nationale le 7 novembre dernier en même temps que la création du fonds de solidarité entre les départements franciliens. Nous avons la singulière impression que l'on nous reprend d'une main ce que l'on nous redonne de l'autre.

Dans l'article du *Parisien* en date du 30 juillet revenant sur ces annonces, monsieur le président, vous y voyez une bouffée d'oxygène au sujet de ce nouveau pacte de confiance et de solidarité entre l'État et les collectivités ; vous étiez trop optimiste ! En effet, sur cette décision modificative de 78 M€, le besoin de financement est de 56 M€.

Avec la terrible équation des plus et des moins, le besoin de financement de la décision modificative est bien de 56 M€. En 2014, le versement du fonds de solidarité estimé, selon vous, à 28 M€, en 2014, le transfert des frais de gestion du foncier bâti reversé par l'Etat estimé à 20 M€, d'après M. Guiraud lors de la commission des finances du 7 novembre, en 2014 la baisse de la DGF est estimée à 9 à 10 M€, toujours suivant l'estimation de M. Guiraud lors de la commission des finances. Donc 28 M€ à recevoir, plus 20 M€, moins 10 M€, égale 38 M€ ; il nous manque encore 18 M€ pour le besoin de financement de la DM. L'année prochaine, on aura donc moins de moyens au niveau des recettes.

Cher Claude, j'entends encore tes déclarations sur le 1,6 Md€ que le gouvernement nous devait, sur notre Département qui réclamait justice, sur sa volonté que les habitants ne payent pas un centime de plus.

Monsieur le président, au nom de notre groupe, je vous ai demandé la facture actualisée du transfert de charges non compensé de l'État, dont on ne parle plus assez. Vous m'avez proposé d'attendre la fin de l'année pour examiner l'effet des compensations et la réalité des dépenses. Soit, mais nous pouvons estimer que nous atteindrons les 2 Md€. Je me souviens que Claude Bartolone utilisait la formule du « Bouclier social » pour les habitants de notre Département ; je vous ai écrit au nom du groupe il y a plusieurs semaines pour que nous continuions à payer le Pass Navigo aux personnes qui, du fait du gel du barème de l'impôt décidé par le gouvernement de M. Sarkozy, et toujours en vigueur, se retrouvent impossibles, alors qu'elles en l'étaient pas et que ce n'était pas leur revenu qui justifiait cette situation.

J'ai été heureusement surpris par une déclaration de Bertrand Delanoë qui, dans la presse, une semaine après, proposait cette aide aux Parisiens. Mais sur quel principe d'inégalité les habitants de notre Département n'en bénéficieraient-ils pas ? J'attends une réponse.

J'entends ce que dit Jean-François Baillon, mais ce n'est pas une augmentation des dépenses, mais une économie sur le dos des habitants de la Seine-Saint-Denis puisque ce ne sont pas des personnes en plus, mais qui avaient cette aide et qui ne l'auront plus.

Nous pouvons donc attendre, avec la montée des dépenses 2014, avec le PEI, avec les dépenses d'infrastructures de transports utiles et de toutes les dépenses sociales, à une situation qui nous mettra devant le choix de nous endetter fortement, d'augmenter les impôts. En 2013, il avait été évoqué 10 %, puis 15 %, et une nouvelle diminution des services aux habitants. Cela, sans une réforme de la fiscalité locale avec la politique de baisse du coût du travail déjà connue sous Sarkozy, alors que c'est le coût du capital qui nous tue, ainsi que les multiples cadeaux faits aux grandes entreprises.

J'entendais Jacques Chaussat nous parler de Standard & Poor's ; à un moment, l'éthique de ces agences de notation et des banques était critiquée, aujourd'hui, c'est à nouveau la bible. Ce sont toujours les mêmes discours : il faut réduire la dépense publique, le nombre de fonctionnaires, les salaires pour être compétitifs. Ce sont bien les banques qui dirigent la politique et les agences de notation.

Je ne parle pas des 3 % de convergence du pacte européen négocié au coin d'une table, qui n'ont pas de sens économique. Monsieur Moscovici a été interrogé par un journaliste, qui lui a demandé : « *Ne faudrait-il pas, comme le propose le Financial Times, avoir la même politique que les pays du sud*

de l'Europe (la Grèce, l'Italie, l'Espagne et le Portugal), qui porte ses fruits ? » - M. Moscovici a répondu : « On fait des efforts. Moi-même, dans mon secteur, je vais supprimer 2 000 postes de fonctionnaires ».

Plus vous faites de cadeaux, plus on vous en demandera. C'est bien le discours qu'évoquait M. Chaussat.

C'est aussi une politique consistant à baisser le coût du travail et à continuer à imposer les plus pauvres. C'est pourquoi, nous appellerons à une manifestation le 1^{er} décembre contre la hausse de la TVA et contre le budget d'austérité. Ce n'est pas le Premier ministre qu'il faut changer, comme le dit M. Malik Boutih, ou changer de méthode, comme l'exprime Mme Pompili, mais bien de politique et pas dans le sens de M. Chaussat, qui en demande toujours plus, alors que vous avez fait déjà beaucoup de concessions.

Le populisme et le racisme montent, les revendications du Medef sont de plus en plus exigeantes au fur et à mesure que vous lui faites des cadeaux, cette politique est dangereuse, ce n'est pas nous qui nous trompons d'adversaire.

Nous ne voterons pas contre cette DM car à quoi servirait que le Département ne boucle pas son budget sinon à créer plus de désespoir ? Nous nous abstenons. Il en sera de même sur l'affectation des recettes de l'année 2012. Il vous faudra prendre position, monsieur le président, sur le budget 2014. Le vrai courage n'est pas que ce soit toujours les mêmes qui soient sacrifiés, à moins de faire perdre définitivement son sens au mot « gauche », à moins de réduire à néant l'espoir qu'ont porté en grande majorité les habitants de ce département.

M. Bluteau.- Monsieur le président, mes chers collègues, cher public, je viens d'entendre les orateurs : Daniel Guiraud, pour lequel je vais avoir des questions ; Jacques Chaussat, qui nous a indiqué tout ce que vous faisiez de mal, et je ne dirai pas le contraire, j'irai même plus loin ; enfin, Pierre Laporte, qui ne va pas suffisamment loin. Il est dans le syndrome de Stockholm, il est pris au piège et il aime bien son ravisseur.

Parlons du fond. C'est une décision modificative microscopique. On est sur une valeur relativement faible par rapport au budget au départ de 1,6 Md€. Autant vos amis au Gouvernement ne savent plus conduire le pays, autant vous continuez à mener le Département à la faillite.

En fait, si on doit retenir une conclusion à cette décision modificative, une seule chose vous permettra de boucler ce budget : l'emprunt. Dans les derniers jours de décembre, vous emprunterez près de 22 M€ pour poursuivre sur ce chemin qui nous mène à l'enfer. L'enfer, c'est la Seine-Saint-Denis. Aujourd'hui, ne me dites pas que les choses ont changé. « *Le changement, c'est maintenant* », ce n'est pas vrai dans notre Département.

Vos amis au gouvernement et les parlementaires issus de votre formation politique, élus de la Seine-Saint-Denis, œuvrent pour qu'il y ait plus de millions d'euros qui tombent. On est sur ce fameux fonds de péréquation qui, nous a-t-on vanté il y a 8 mois, devait être de 40 M€.

Notre collègue Michel Teulet nous a fait adresser un courrier au préfet pour lui signaler que le budget de notre Département était insincère. Ce n'est pas un bon budget. Plus exactement, c'est un faux budget parce que 40 M€ ont été inscrits en équilibre, mais que nous ne les avons pas, ils n'étaient pas inscrits à l'ordre du jour du Conseil des ministres.

En février 2013, certains au Parlement ont eu la surprise de découvrir un avant-projet en marge des lois de décentralisation. A l'époque, des simulations évoquaient 44 M€ et, quelques mois plus tard, alors que les parlementaires avaient fait leur travail et où il se disait que la Seine-Saint-Denis n'était pas bien gérée, ce serait fabuleux que l'on accorde une prime aux cancre de la classe. Nous allons certainement réviser nos positions et ce ne seront certainement pas 44 M€, ni 40, mais moins encore.

Quelques mois plus tard, le Gouvernement ne s'est pas sorti de cette affaire ; s'il conduit les débats, s'il a tous les pouvoirs dans ce pays, n'a pas été capable de vous défendre. Le président de l'Assemblée nationale doit tout faire pour que les millions tombent enfin sur la Seine-Saint-Denis, mais vous n'y êtes pas parvenus.

Le dernier document que j'ai du 8 novembre diffusé aux parlementaires évoque 22,9 M€ pour la Seine-Saint-Denis. On n'est pas sur les 28 dont parle Stéphane Troussel dans *Le Parisien* du vendredi 8 novembre, on n'est pas dans les 30 non plus, Daniel Guiraud. On est sur le sentiment général des Français, qui disent que cela part à vau l'eau, ce n'est pas tenu, ce qui est dit un jour ne se revoit pas dans les faits par la suite.

Sur cette martingale du transfert de ces quelques millions d'euros, qui devrait vous permettre de vous sauver un peu, il y a aussi, dans la note soumise pour préparer cette séance, une annonce que j'avais

pressentie dès les fameuses discussions en juillet à Maignon sur les droits de mutation à titre onéreux.

Pierre Laporte l'a évoqué, vous vous préparez à augmenter les DMTO – les frais de mutation – alors que, et je suis d'accord avec ce chiffre, il y a - 36 % de mutations immobilières depuis le début de l'année. On est vraiment à rebours. Vous allez refaire du matraquage fiscal. Vous indiquez en page 2 du document que, pour 2014 et 2015, le taux de plafond des droits de mutation à titre onéreux passera de 3,8 % à 4,5 %.

La valeur moyenne d'un bien en Seine-Saint-Denis est de 300 000 €. Il y a déjà 16 000 € de taxe dans le cadre de ces droits de mutation, cela va coûter 3 000 € de plus à quelqu'un qui veut investir en Seine Saint-Denis. On est dans le matraquage fiscal. Vous ne connaissez qu'une seule partition et j'ai parfois du mal à souffrir de la façon dont vous jouez de vos instruments. Vous menez les choses à la catastrophe et vous n'avez qu'une seule partition, c'est l'augmentation fiscale.

J'ai néanmoins une question. On a beaucoup échangé sur les tarifs de la demi-pension dans les collèges. Je regrette profondément que le député Hanotin soit absent ce matin car ses éclairages précis et complets auraient pu nous guider dans notre vote sur cette DM. Daniel Guiraud l'a évoqué, 1 M€ supplémentaires devra donc être inscrit. Notre collègue Katia Coppi, en 5^e commission mardi midi, a posé la question de savoir à quoi correspondait ce million supplémentaire.

Je repose la question ici, quelqu'un pourra remplacer le député Hanotin pour nous l'expliquer : quelle est l'explication exacte de ce million d'euro ? Je redoute que cette augmentation soit le fait de votre don d'apprentis-sorciers à vouloir modifier les tarifs, les augmenter aux familles, et de vous rendre compte que vous ne connaissez pas bien la sociologie de notre Département de la Seine Saint-Denis, que vous avez joué sur les critères et qu'il n'y a pas suffisamment de gens pour payer.

La situation des familles, dont vous êtes complètement déconnectés, fait qu'il vous faut rajouter un million d'euros car les gens ne peuvent plus payer. J'ai l'impression que c'est cela. Merci de me donner des explications sur ce million d'euros.

Vous êtes dans l'amateurisme et cela me fait penser au gouvernement Ayrault ce matin.

M. Karman.- Monsieur le président, chers collègues, une décision modificative doit toujours apporter des réponses positives à des problèmes soulignés lors du vote du budget primitif. Qu'en est-il aujourd'hui au regard du rapport présenté ? Rien de nouveau dans la DM sur la question centrale pour notre conseil général qu'est la dette de l'État envers notre Département.

Si j'ai bien compris, les 40 M€ inscrits au BP 2013, au dernier moment sur l'une de nos propositions lors du vote, ont été enterrés le 15 juillet dans l'accord Maignon, le Premier ministre portant les promesses à 2014.

En revanche, le rapport note comme première avancée pour 2013, les 26,9 M€ perçus depuis le BP, dont 15 M€ de péréquation, là aussi sont soulignées les promesses pour 2014.

Pour 2014, la seule chose sûre pour le moment est une baisse de notre budget. En effet, les 1,5 Md€ d'amputation de la DGF des collectivités au plan national décidés par le Gouvernement se traduit par une baisse budgétaire de 10 M€ sur la DG 2014 pour notre département et de nouveau 10 M€ pour 2015. Ce que certains avaient annoncé comme étant un sur-gel après le gel de la DGF 2013 de M. Cahuzac, cela se traduit donc par un nouveau mensonge.

Les deux fois 10 M€ de baisse annoncée pour 2014 et 2015 dans nos budgets sont 20 M€ de baisse de service public que l'État ponctionne pour financer notamment les 20 Md€ de crédits d'impôts dits de compétitivité.

Jeudi dernier, j'ai aussi demandé lors de la première commission combien allions-nous toucher pour le fonds de solidarité des Départements franciliens. La réponse a été de 40 à 60 millions et le lendemain, vendredi, le gouvernement a acté son renoncement et a tranché encore une fois à la baisse très loin des estimations annoncées à la hauteur de 28 M€.

Faut-il rappeler qu'en 2012, les 500 plus grandes fortunes de France ont augmenté de 25 %, l'évasion fiscale de 80 milliards est supérieure au budget de l'Éducation nationale, les cadeaux fiscaux aux entreprises coûtent 170 Md€, y compris ceux consentis à la famille Peugeot dont je rappelle que cette famille ferme l'usine PSA à Aulnay-sous-Bois avec la complicité du Gouvernement dit de gauche.

La CGT vient de rendre public l'état de la situation à ce jour. Nous sommes loin des annonces communes de PSA et du ministre. Le choix du gouvernement de s'attaquer aux collectivités, donc au service public, au peuple et non au capital confirme l'indécence continue politique avec la présidence Sarkozyste.

Parallèlement, la dette de l'État envers notre département continue de progresser chaque mois dans des proportions alarmantes. Du temps de Claude Bartolone, nous disposions d'un excellent baromètre de la dette d'État envers notre département ; une décision très positive du président Claude Bartolone.

M. le président.- C'était mieux avant !

M. Karman.- Un vrai tableau de la dette d'État que Claude Bartolone tenait à jour et nous communiquait avec raison avant chaque séance budgétaire, un véritable bouclier pour dénoncer l'austérité d'État. Aujourd'hui l'austérité d'État est toujours là, elle s'est même renforcée mais rien pour le tableau bouclier mis à jour globalement pour la dernière fois en 2012 avant l'élection présidentielle à la hauteur de 1,245 Md€. Le tableau n'existe plus même l'appellation de cette dette a disparu. Il ne faut plus dire dette de l'État envers le Département mais être positif et dire compensation de l'État sans aucun chiffre. Nous sommes donc à la merci du bon vouloir de Matignon.

Je ne résiste pas à vous lire la réponse de mon collègue Daniel Guiraud à la question que je lui ai posée : quel est aujourd'hui le niveau de la dette de l'État envers notre Département ? Réponse de Daniel : *« Compte tenu des nouvelles recettes, il apparaît désormais nécessaire de concentrer les efforts sur l'avenir et la pérennisation des mesures de compensation annoncées »*. Mon cher Daniel, la dette de l'État de 2 Md€, c'est du passé. Elle n'existe plus. C'est incroyable !

En clair, ces mesures annoncées transforment un fameux dicton en « une petite alouette » pour les mesures annoncées et pour la vraie dette de l'État « deux bons gros chevaux ». Et la présidence du conseil général décrète non seulement que l'on efface 2 Md€ de dette de l'État envers notre Département, mais aussi que l'on approuve que dans le futur on financera une partie des mesures d'État. Accepter ce recul, c'est aussi renoncer à rétablir les coupes antisociales pratiquées depuis cinq ans à la hauteur totale d'environ 100 millions contre la population de la Seine-Saint-Denis. Mieux, cette position conduit à d'autres coupes antisociales implicitement annoncées.

C'est un vrai scandale d'État. Une nouvelle fois, la Seine-Saint-Denis est victime. Ensemble refusons cette saignée de notre Département comme tu t'y étais si bien engagé, Stéphane, dans la presse.

L'une des premières conséquences de cette dette d'État envers notre Département, c'est notre endettement, notre surendettement record à un niveau jamais atteint dans l'histoire de la Seine-Saint-Denis : plus de 1 Md€ sans compter la totalité, les 688 M€ de PPP, dont 486 de loyers sur 20 ans.

Rappelez-vous M. Claude-Michel Klopffer nous avait bien dit que les PPP étaient aussi le bon moyen de cacher une partie de la dette. Aujourd'hui, nombre d'experts disent ouvertement que les PPP sont de véritables emprunts toxiques.

Après ces rappels, nous avons la confirmation que le premier objectif de ce gouvernement social-libéral est bien la dette capitaliste dite « nationale », qui continue d'augmenter. Le Gouvernement est dans l'impasse en continuant à s'attaquer au coût du travail alors que comme tout socialiste digne de ce nom, il devrait s'attaquer au coût du capital.

Collègues socialistes, osez dire non à cette orientation socialiste-libérale. Des voix s'élèvent contre le suicide politique annoncé avec votre positionnement face à l'Union européenne capitaliste, en ces temps d'anniversaire, j'allais dire avec les socialistes allemands, comme en 1914, vous êtes du mauvais côté de la barricade : celui de la finance internationale.

Lors du vote du budget primitif Claude Bartolone a appelé à l'union des réformistes. Je ne sais à qui était adressé cet appel, mais je constate que l'on relate dans la presse l'idée d'éradiquer les communistes de la Seine-Saint-Denis et qu'aujourd'hui Claude, du haut de son perchoir, organise la tentative de renversement de nombre de municipalités à direction communiste, l'union n'est plus simplement...

M. Bartolone.- Ce sont les communistes qui s'en chargent...!

M. Karman.- ...un combat mais c'est une véritable guerre.

Pour terminer, je demande comme je l'ai déjà fait comme président de la première commission que nous soit communiquée une mise à jour du tableau « Claude Bartolone » sur l'impact des transferts.

M. Bartolone.- Je suis discrédité à tout jamais !

M. le président.- Avant de donner la parole à Daniel Guiraud pour apporter quelques éléments de réponses précis et que je vous fasse part de mon analyse personnelle sur nos échanges, y a-t-il d'autres demandes de parole ?

(Il n'y en a pas.)

M. Guiraud.- J'ai entendu, par l'expression des groupes politiques de droite, la notion de soi-disant insincérité du budget.

Je peux comprendre que vous aimeriez bien nous prendre la main dans le sac d'un budget insincère et je comprends cela d'autant plus que cela porte sur un élément qui a trait au fonds de solidarité des départements de la région Ile-de-France que vos ami, Patrick Devedjian et quelques autres, ont combattu féroce­ment parce qu'au moment où nous avions les discussions budgétaires et l'inscription du produit attendu du fonds de solidarité du département région Ile-de-France, il y avait une polémique et des prises de position totalement à l'encontre de ce fonds qui émanaient de l'UMP et de UDI, particulièrement des Hauts-de-Seine. En effet, évidemment, dans ce système à guichets fermés, ce sont les Hauts-de-Seine qui contribuent davantage au profit de la Seine-Saint-Denis.

En conséquence, vos amis politiques dont je pense que vous êtes quelques peu solidaires, en l'ayant combattu, vous l'avez aussi stigmatisé, on s'en souvient, y compris ici, dans nos échanges. Nous avons inscrit 40 M€ à l'époque. C'est effectivement les simulations que l'on faisait à l'époque et Jean-Jacques Karman a raison sur un point : c'est à l'été que l'on a appris que le fonds dont on pouvait imaginer qu'il serait abondé pour être porté à 70 M€ ne serait que de 60 M€ et sur ces 60 M€ près de la moitié (28 M€) va revenir à la Seine-Saint-Denis. Si le budget était insincère, depuis le moment où nous l'avons voté, on le saurait.

Je tiens à vous rappeler qu'il y a dans ce pays des organismes et des mécanismes de contrôle, le contrôle de légalité des préfectures, la Chambre régionale des comptes et bien évidemment, chaque fois qu'une collectivité qu'elle soit Département, Commune ou Région, produit un budget avec des éléments d'insincérité. Elle est immédiatement rappelée à l'ordre et le budget est « retoqué » ; en l'occurrence, vous auriez souhaité que ce soit le cas mais ce n'est pas le cas.

Je ne commenterai pas les questions relatives au cholestérol, à Barbara, au syndrome de Stockholm, etc. Simplement, j'ai entendu l'intervention de

Pierre Laporte. Il faut mettre tout sur la table en deux colonnes le plus et le moins.

Tu as raison sur le fait que la diminution, la réfection de la DGF d'1,5 milliard d'euros pendant trois ans aura un impact sur notre collectivité. Certes, il est moindre pour les Départements et les Régions que pour le bloc communal mais pour notre Département, le chiffre que tu as cité n'est pas inexact.

Mais de l'offre côté, et c'est là que l'on voit la différence entre un gouvernement de gauche et un gouvernement de droite, à moins que la droite, si N. Sarkozy avait été réélu, ait changé son fusil d'épaule et soit revenue à de meilleurs sentiments, mais globalement et vu ce qui se profilait, on n'aurait pas présenté de budget. On aurait porté un budget en déséquilibre qui aurait été réglé et exécuté par le préfet. Cela n'était pas possible. Dans la colonne de ce que l'on a pu obtenir, qui ne nous met pas dans une situation de trésorerie florissante, mais toutefois nous permet de tenir et d'encaisser le choc, il y a pratiquement 70 millions d'euros. Ce n'est pas la même chose que rien.

Avec François Fillon, c'était rien et des moins. Là, ce sont 70 M€, ne serait-ce que par le déplafonnement des DMTO de 3,8 à 4,5 qui va rapporter environ 20 M€, également les frais de gestion sur la taxe foncière sur le bâtis, le non-bâtis qui vont être accordés au département, le FSRIF des départements, nous sommes déjà à 70 M€. Peut-être faut-il davantage ?

Le président du conseil général continue à œuvrer en ce sens, mais globalement, il serait tout à fait malhonnête de tirer un trait des qualités entre le gouvernement de droite qui voulait régler la question des départements de la pire des manières par l'asphyxie et la mort financière – la question des départements peut être posées, c'est un sujet qui relève d'autres débats, mais la manière dont cela était conçu par le gouvernement de François Fillon et Nicolas Sarkozy était de faire mourir les Départements par l'asphyxie financière et en l'occurrence, ce n'est pas le cas.

Cette décision modificative n'est pas une grosse décision modificative ; elle correspond à un budget en tout point sincère, et donc, il vous est proposé après l'intervention de clôture sur le débat de Stéphane Troussel, de bien vouloir l'adopter.

Une chose par rapport à Jean-Jacques : effectivement je t'ai répondu par écrit. Tu peux donc communiquer mon courrier à quiconque le demanderait, je t'en donne la permission par avance. Je suis responsable de ce que j'écris, l'interprétation

par tes soins de ce que j'écris est une autre chose, c'est de ta responsabilité, pas de la mienne, bien sûr.

M. le président.- Merci Daniel. Quelques mots à mon tour pour finir notre débat de ce matin.

Je dois dire une fois encore que chacun été dans son rôle. Cela commence même à se répéter. En effet, pendant des années dans cette assemblée, en tout cas sur ce côté de notre hémicycle, vous nous aviez expliqué que les dépenses sociales étaient compensées à l'euro près. Pendant des années, vous nous aviez expliqué que nos débats budgétaires, nos débats sur la décision modificative ne devait pas servir à évoquer des débats nationaux.

Et puis vous avez succombé une nouvelle fois à la tentation. Une nouvelle fois, vous nous avez davantage fait grief de la politique gouvernementale, tracé la liste de vos reproches à la politique gouvernementale, mais en ce qui concerne l'action de notre Département, retracée par notre budget dans la décision modificative, ce matin, une nouvelle fois, nous n'avons pas entendu la moindre proposition alternative, qu'il s'agisse des aspects budgétaires ou comptables ou, encore moins, de politiques publiques.

Car, monsieur Chaussat, vous nous avez parlé d'un temps un peu plus ancien. En effet, ce que vous avez cité ne correspond absolument pas aux décisions de l'exercice budgétaire 2013. Absolument pas. Toutes les décisions que vous avez citées relèvent d'un autre exercice budgétaire.

Je suis un peu gêné ; il y a toujours ceux qui voient le verre à moitié plein et ceux qui voient le verre à moitié vide. Que l'opposition s'empresse de ne voir que le verre à moitié vide, c'est le jeu démocratique ; c'est plus gênant quand cela relève de la majorité départementale. Moi je préfère voir le verre à moitié plein.

Et je le dis parce que, quelles que soient les limites de notre action, quelles que soient les difficultés, quel que soit le contexte, cela peut contribuer à dévaloriser une partie de notre action ; cela peut contribuer à dévaloriser une partie des choix collectifs que nous faisons, cela contribue aussi à dévaloriser, dans un contexte difficile, l'action de nos agents départementaux.

Car tout de même, quelles que soient les limites de notre action, qu'est-ce que le budget 2013, grâce au budget primitif et à la décision modificative, a permis de faire ? D'engager la titularisation de 257 agents de catégorie C de notre Département.

C'est négligeable, dans le contexte actuel ? C'est votre droit de le penser.

Le budget départemental et la décision modificative permettent de créer un certain nombre d'emplois d'avenir : 50 dont nous avons décidé le principe dans nos services départementaux, 100 dans les associations départementales. Nous allons même vous proposer une délibération pour modifier l'équilibre entre les deux pour que ce soit davantage dans nos services départementaux. C'est négligeable de prévoir, dans un contexte aussi difficile en ce qui concerne les inégalités d'accès aux soins et à la santé, de mettre en place un dispositif pour nos agents sur la prévoyance et la santé ? C'est ce budget 2013 qui l'a prévu.

C'est négligeable d'avoir achevé et permis l'inscription des crédits pour la Maison des solidarités à Noisy-le-Sec, qui a été inaugurée récemment et dont tout le monde s'est félicité, même le maire UDI ? Il a fallu continuer d'inscrire des crédits. C'est le cas dans cet exercice budgétaire.

C'est négligeable d'avoir mis en œuvre l'inscription budgétaire qui nous permet de rénover, d'inaugurer un certain nombre de nos collèges rénovés ou étendus ? D'inaugurer à Aulnay-sous-Bois un gymnase dans le cadre de notre plan exceptionnel d'investissements ?

C'est négligeable de continuer, dans le cadre de ce budget 2013, avec cette décision modificative, l'inscription des crédits budgétaires nécessaires aux projets de lignes de transports en Seine-Saint-Denis : le T5, la ligne 12 au Front populaire à Aubervilliers, le pôle gare de Noisy-le-Grand, le T8, la TLN, les études sur le T1, la ligne 14 qui va faire l'objet d'une délibération tout à l'heure ? ! C'est négligeable, tout cela ? !

C'est négligeable d'être reconnu par les services de l'État sur la question de l'intégration des personnes handicapées dans nos services départementaux, de bénéficier de subventions supplémentaires de la part des organismes pour justement reconnaître l'action que nous menons pour les personnels handicapés dans nos services départementaux ? !

Personne ne l'a soulevé, mais si notre équilibre budgétaire dans cette DM est acté, c'est non seulement parce que nous avons obtenu un certain nombre d'avancées, mais aussi parce que nous pouvons bénéficier des renégociations de prêts que nous avons faites dans le cadre des emprunts toxiques.

Et j'avoue que j'aime beaucoup les leçons en matière d'endettement de Jean-Jacques Karman. C'est un

expert, c'est reconnu, à Aubervilliers ou au conseil général de la Seine-Saint-Denis. J'aime beaucoup ses conseils en matière d'emprunts !

Je vous le dis : j'assume tout de nos choix et je mets au défi, au sein de cette assemblée, quiconque d'aller expliquer aux agents départementaux qui vont se voir titulariser que nous avons fait les mauvais choix. J'assume et je mets au défi quiconque d'aller expliquer aux jeunes que nous embauchons en emplois d'avenir que, finalement, nous aurions fait les mauvais choix dans ce budget départemental.

J'assume que nous ayons fait les choix que nous avons faits sur, par exemple, la prévoyance et la santé, et je ne vais pas tous vous les refaire parce que j'aimerais que, les uns et les autres, vous alliez expliquer que, finalement, ce budget 2013, quelles que soient ses limites, n'a pas permis des avancées tout à fait notables.

Cela dit, vous êtes cohérents avec vous-mêmes, je vous sais gré d'avoir au moins cette cohérence sur les agences de notation. Je n'ai pas changé d'avis, monsieur Chaussat, sur les agences de notation. Le jugement que je portais hier sur leur travail est le même que celui que je porte sur elles aujourd'hui. Vous avez le droit de considérer que ce qu'elles disent est l'alpha et l'oméga de la réaction politique.

Quant à nos inscriptions budgétaires, quel bonheur d'entendre un certain nombre de gens nous expliquer que le fonds de solidarité entre les départements de la région Ile-de-France est maintenant une grande avancée et que nous n'aurions pas obtenu les montants que nous avions prévus !

Quel bonheur de vous entendre, les uns et les autres, quand je me suis senti seul, parfois, pour réclamer, avec Daniel Guiraud et quelques autres, la nécessité, au sein de Paris Métropole, de cette solidarité financière ; quand il a fallu que, dans cette instance, ceux qui se regroupent aujourd'hui pour voter des motions au sein de cet organisme actent la solidarité financière ! Eh bien là, on aurait aimé vous voir défendre la solidarité entre les Départements d'Ile-de-France !

Je l'ai dit, reprenez les débats du budget 2013 : oui, nous avons choisi d'inscrire cette somme par anticipation parce que c'était un moyen de continuer le combat, un moyen de continuer le débat y compris avec nos propres amis présidents de conseils généraux, qu'ils soient de province ou d'Ile-de-France.

Et heureusement que nous avons mené cette action parce que si nous n'avions pas inscrit ces sommes-là par anticipation et si nous n'avions pas mené ce

combat-là, j'aurais aimé qu'à l'Assemblée nationale ou au Sénat, des amendements en ce sens soient déposés par tous les groupes politiques pour défendre ce fonds. Cela n'a pas toujours été le cas.

Oui, nous avons désormais obtenu que ce fonds de solidarité des départements de la région Ile-de-France soit dans la loi ; il vient d'être voté dans le projet de loi de finances 2014 et on va continuer l'action.

Je vous le dis, nous allons continuer l'action. Les plus anciens d'entre vous se souviennent que, quand le Fonds de solidarité des communes de la région Ile-de-France a été créé il y a quelques années, il n'était pas du montant tel qu'il avait été initialement prévu ; les critères de répartition ont évolué au fil des années et, justement, la péréquation financière entre communes pauvres et communes plus riches s'est renforcée au fil des années.

C'est une première étape. A chaque fois que je gagne une bataille, je m'en félicite parce que cela me permet de mener la bataille suivante et je ne suis pas de ceux qui, au contraire, négligent ou minimisent les avancées.

Deuxième remarque : sur notre niveau d'emprunt. Cette année, à l'issue de cette décision budgétaire modificative, notre niveau d'emprunt pour 2013 sera de 126,408 M€ ; il a été, en 2012, de 127,719 M€. Oui, il est encore trop élevé et si nous avions pu continuer de baisser le niveau de notre emprunt annuel, nous l'aurions fait.

En tout cas, malgré l'augmentation de nos dépenses sociales, malgré l'augmentation des dépenses de personnel, 1,5 M€ sur cette décision budgétaire modificative pour améliorer la situation de nos agents, ce niveau de l'emprunt est maîtrisé.

Sur la question des allocations individuelles de solidarité, oui, l'écart entre ce que nous versons et ce que l'État nous compense n'est toujours pas au niveau auquel il devrait être. Mais là encore, regardez le chemin parcouru ; désormais, nous avons un diagnostic partagé avec le Gouvernement, ce n'était pas acquis. L'État reconnaît que, notamment sur le RSA, l'écart est de 2 Md€. C'est d'ailleurs son engagement de mettre 2,1 Md€ sur la table. Je ne sais pas si cette somme sera atteinte entre les 827 M€ des frais de gestion du foncier bâti et le 1,3 Md€ permis par l'augmentation des DMTO.

Chers collègues de l'opposition, quand on prétend gérer une assemblée comme celle-ci, mieux vaudrait connaître le fonctionnement de nos collectivités et ne pas se précipiter pour envoyer un mail à la presse en indiquant que notre assemblée de ce matin allait prévoir une augmentation de notre fiscalité. Jamais

une DM ne peut prévoir une augmentation de la fiscalité. L'augmentation de la fiscalité, ce n'est qu'à l'occasion du vote du budget primitif.

Là aussi, il faudrait connaître quelques règles : quant au niveau des DMTO, ce n'est pas l'assemblée départementale qui va le fixer seule puisque le plafond de 3,80 % des DMTO est décidé par la loi ; c'est ce qui est appliqué dans cette collectivité.

Effectivement, il y a un débat en cours au Parlement sur le relèvement des DMTO de 0,7 %, mais il ne sera pas décidé uniquement dans cette assemblée, cela fait partie des discussions parlementaires.

Je vous invite à suivre les débats au sein de l'Assemblée des Départements de France pour vérifier que l'ensemble des présidents, qu'ils soient de gauche ou de droite, réclament que le déplaçonnement des DMTO, dans l'ensemble du pays, soit une mesure pour participer à la compensation des allocations individuelles de solidarité. C'est d'ailleurs une proposition qui avait été portée par nombre de parlementaires et de présidents de département.

Quelques réponses aux questions posées.

Je me félicite que nous rajoutions 1 M€ sur la restauration scolaire pour les collégiens parce que c'est tout simplement le résultat que nous avons une fréquentation dans nos collèges à la hausse, et une fréquentation des élèves issus des catégories les plus défavorisées également à la hausse.

Contrairement à ce que vous racontez à longueur de colonnes, nos nouveaux tarifs n'ont pas conduit à une baisse de la fréquentation dans nos collèges, ils n'ont pas plus conduit à une baisse de la fréquentation des élèves issus des milieux défavorisés, c'est l'inverse : nous sommes obligés de rajouter 1,5 M€ parce que, justement, les catégories populaires fréquentent davantage nos cantines scolaires.

Oui, la situation est difficile, et, oui, il faut continuer un certain nombre de nos actions avec le gouvernement. Et je l'ai toujours dit depuis septembre 2012 : ce n'est pas parce que ce sont mes amis politiques qui dirigent le pays aujourd'hui qu'il ne faut pas continuer de faire entendre la voix de la Seine-Saint-Denis.

Mais j'ai une conviction : désormais, non seulement nous sommes écoutés, mais nous sommes entendus. Partiellement ? Oui, car vu l'état dans lequel vous avez laissé le pays, avec 600 Md€ de dettes supplémentaires en 5 ans, tout ne se réglera pas en

quelques mois, y compris en ce qui concerne la situation financière des Départements.

Ce que je sais, c'est qu'en septembre 2012, quand j'ai été élu président de cette assemblée, on m'avait expliqué que jamais nous ne pourrions boucler le budget 2013 parce que nous avons une impasse de 60 M€. Et non seulement j'ai accepté de la rendre publique, et cela a été un point d'appui pour obtenir 30 M€ du Gouvernement pour réduire cette impasse budgétaire, mais je continue aujourd'hui l'action.

Effectivement, il y a un certain nombre de débats à la fois sur le montant que nous allons percevoir au titre du fonds de solidarité des départements de la région Ile-de-France et sur le montant de la compensation sur les allocations individuelles de solidarité, mais là aussi, il y a tellement de millions que vous les confondez tous. En l'occurrence, les 22,9 M€ dont vous parlez ne correspondent pas au fonds de solidarité des départements de la région Ile-de-France, c'est la part de 827 M€ que nous pourrions espérer obtenir au titre du transfert par l'État des frais de gestion de la taxe sur le foncier bâti. C'est la compensation des allocations de solidarité. Il faut donc réviser un certain nombre d'éléments. Voilà ce que je tenais à vous dire.

Je vous propose maintenant, sur la base de ces éléments d'explication et d'analyse de notre situation, de passer au vote sur cette DM.

J'ai reçu les pouvoirs de Jacqueline Rouillon pour Abdel-Madjid Sadi, Emmanuel Constant pour Daniel Guiraud, Claude Dilain pour Michel Fourcade, Gilles Garnier pour Hervé Bramy et Stéphane Salini pour Jacques Chaussat.

(Il est procédé au vote).

La décision modificative est adoptée, je vous en remercie.

Se sont prononcés pour :

M. Baillon, Mme Bailly, MM. Bartolone, Constant, Dilain, Fourcade, Guiraud, Hanotin, Kern, Mme Marini, MM. Molossi, Roger, Ségura, Mme Thomassin, M. Troussel, Mme Valls,

Se sont abstenus :

MM. Bagayoko, Beaudet, Bedreddine, Mme Bernard, MM. Bramy, Garnier, Mme Haye, MM. Karman, Laporte, Nègre, Mme Rouillon, MM. Sadi, Taïbi,

Se sont prononcés contre :

MM. Bluteau, Capillon, Mme Carcillo,
MM. Chaussat, Chevreau, Coenne, Mme Coppi,
MM. Facon, Salini, Teulet, Mme Valleton,

Ont donné pouvoir :

M. Constant à M. Guiraud ;
M. Dilain à M. Fourcade ;
M. Garnier à M. Bramy ;
Mme Rouillon à M. Sadi ;
M. Salini à M. Chaussat.

Délibération n° 2013-XI-69 – Affectation des résultats de l'exercice 2012.

M. Guiraud.- Comme le président le rappelait il y a quelques instants, nous avons inscrit par anticipation au budget primitif le résultat de l'exercice 2012. Après le BP et après le compte administratif de fin mai, il s'agit d'affecter les résultats.

Pour le budget principal, nous avons constaté :
- en fonctionnement, un excédent de 60 M€
- en investissement, un déficit de 21,4 M€
soit un excédent global de 38,6 M€.

Pour ce qui concerne le budget annexe d'assainissement :

- en fonctionnement, un excédent de 14,9 M€ (?)
- en investissement, un déficit de 14,7 M€
soit un excédent global de 154 928 €.

Il est proposé en conséquence de décider d'affecter :

- une partie de l'excédent du budget principal à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement et de reporter en section de fonctionnement le solde de l'excédent, soit 36,8 M€ au compte 002.

- pour le budget annexe d'assainissement, d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement à la couverture du besoin de financement à la section d'investissement pour 14,7 M€ et de reporter en section de fonctionnement le solde de l'excédent au compte 002.

(Il est procédé au vote).

La délibération est adoptée.

Se sont prononcés pour :

M. Baillon, Mme Bailly, MM. Bartolone, Constant,
Dilain, Fourcade, Guiraud, Hanotin, Kern,
Mme Marini, MM. Molossi, Roger, Ségura,
Mme Thomassin, M. Troussel, Mme Valls,

Se sont abstenus :

MM. Bagayoko, Beaudet, Bedreddine,
Mme Bernard, MM. Bramy, Garnier, Mme Hays,
MM. Karman, Laporte, Nègre, Mme Rouillon,
MM. Sadi, Taïbi,

Se sont prononcés contre :

MM. Bluteau, Capillon, Mme Carcillo,
MM. Chaussat, Chevreau, Coenne, Mme Coppi,
MM. Facon, Salini, Teulet, Mme Valleton,

Ont donné pouvoir :

M. Constant à M. Guiraud ;
M. Dilain à M. Fourcade ;
M. Garnier à M. Bramy ;
Mme Rouillon à M. Sadi ;
M. Salini à M. Chaussat ;
M. Capillon à Mme Coppi ;
M. Coenne à M. Teulet.

Délibération n° 2013-XI-70 – Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement et de fonctionnement sur l'exercice 2014.

M. Guiraud.- Tant que nous n'avons pas adopté le budget qui permet au président de mettre en recouvrement les recettes et d'engager les dépenses en section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget précédent et pour l'investissement d'engager, de liquider, de mandater les dépenses d'investissement dans les conditions prévues par le code général des collectivités territoriales, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de 2013, non compris les crédits relatifs à la charge de la dette en capital.

Il apparaît aussi dans la même délibération l'autorisation de verser une avance sur subvention aux associations d'un montant maximum de la moitié de l'exercice précédent sur la base d'une demande réalisée par les associations. C'est un marronnier budgétaire que l'on passe chaque année à la même époque.

M. le président.- Merci. Avez-vous des questions ?

M. Teulet.- Monsieur le président, notre groupe va voter cette délibération traditionnelle, mais je vous rappelle que le fait de vous autoriser à mandater 25 % du budget ne veut pas dire que nous accepterons que cette somme soit multipliée par quatre mathématiquement lors du budget primitif 2014.

M. le président.- Tout à fait. Merci. Pas d'autre remarque.

J'ai reçu le pouvoir de Raymond Coëgne pour Michel Teulet et de Claude Capillon pour Katia Coppi.

(Il est procédé au vote).

La délibération est adoptée à l'unanimité, je vous remercie.

Se sont prononcés pour :

MM. Bagayoko, Baillon, Mme Bailly,
MM. Bartolone, Beaudet, Bedreddine,
Mme Bernard, MM. Bluteau, Bramy, Capillon,
Mme Carcillo, MM. Chaussat, Chevreau, Coëgne,
Constant, Mme Coppi, MM. Dilain, Facon,
Fourcade, Garnier, Guiraud, Hanotin, Mme Haye,
MM. Karman, Kern, Laporte, Mme Marini,
MM. Molossi, Nègre, Roger, Mme Rouillon,
MM. Sadi, Salini, Ségura, Taïbi, Teulet,
Mme Thomassin, M. Troussel, Mmes Valleton Valls,

Ont donné pouvoir :

M. Capillon à Mme Coppi ;
M. Coëgne à M. Teulet ;
M. Constant à M. Guiraud ;
M. Dilain à M. Fourcade ;
M. Garnier à M. Bramy ;
Mme Rouillon à M. Sadi ;
M. Salini à M. Chaussat.

Délibération n° 2013-XI-71 – Approbation de l'avenant au protocole-cadre relatif à la réalisation de l'opération "prolongement de la ligne 14 du métro à la mairie de Saint-Ouen".

Mme Valls.- Je souligne que ce dossier est social car nombre de nos collègues ont une façon très fermée, voire ringarde, d'aborder le caractère social. Nul n'est besoin d'insister sur la nécessité et l'intérêt, pour l'ensemble de nos concitoyens, de ce prolongement de la ligne 14.

Il s'agit de permettre au président de signer ce protocole puisqu'il y a une modification dans la participation de la SGP sur cette réalisation. Vous avez les montants.

La participation du Département pour cette réalisation s'élève toujours à 40,3 M€. Nous avons obtenu, par le fait que la SGP entre dans le cadre de ce projet, que l'on puisse ne verser qu'après 2015. Cela a une petite incidence financière pour les années à venir.

M. le président.- Merci. Avez-vous des questions ? Aucune.

(Il est procédé au vote).

La délibération est adoptée à l'unanimité, je vous en remercie.

Se sont prononcés pour :

MM. Bagayoko, Baillon, Mme Bailly,
MM. Bartolone, Beaudet, Bedreddine,
Mme Bernard, MM. Bluteau, Bramy, Capillon,
Mme Carcillo, MM. Chaussat, Chevreau, Coëgne,
Constant, Mme Coppi, MM. Dilain, Facon,
Fourcade, Garnier, Guiraud, Hanotin, Mme Haye,
MM. Karman, Kern, Laporte, Mme Marini,
MM. Molossi, Nègre, Roger, Mme Rouillon,
MM. Sadi, Salini, Ségura, Taïbi, Teulet,
Mme Thomassin, M. Troussel, Mmes Valleton Valls,

Ont donné pouvoir :

M. Capillon à Mme Coppi ;
M. Coëgne à M. Teulet ;
M. Constant à M. Guiraud ;
M. Dilain à M. Fourcade ;
M. Garnier à M. Bramy ;
Mme Rouillon à M. Sadi ;
M. Salini à M. Chaussat.

Délibération n° 2013-XI-72 – Plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées (PDALPD).

Mme Thomassin.- Monsieur le président, mes chers collègues, l'État et le Département portent tous les deux une action en faveur du logement des personnes défavorisées. L'État, par l'unité territoriale de la DRILL* a compétence en matière d'hébergement, de prévention des expulsions, d'attribution des logements dans le cadre de son contingent préfectoral, mais aussi l'État par son service habitat et renouvellement urbain en matière de production de logements sociaux, de gestion des PRU, de traitement de l'habitat indigne et des copropriétés dégradées.

Le Département contribue financièrement à la création de logements sociaux, à la réhabilitation de logements anciens, mais surtout, avec sa compétence action sociale et par le biais du FSL, à l'accès et au maintien dans le logement.

Notre collectivité a aussi élaboré des plans d'action, de soutien pour le logement des personnes âgées et handicapées, sans oublier son action par le biais de l'aide sociale à l'enfance.

Le Département participe aussi au financement de la lutte contre l'habitat indigne, pour les plans de sauvegarde et les opérations programmées d'amélioration de l'habitat.

Les PDALPD ont été institués par la loi Besson de mai 1990. Ils ont vocation à conjuguer les actions des différents acteurs, les collectivités, les coordonner, d'en renforcer la cohérence. C'est le cadre institutionnel de définition et d'harmonisation des initiatives en direction du logement des familles en situation précaire.

Notre précédent PDALPD en Seine-Saint-Denis couvrait la période 2004-2008. Il est arrivé à échéance il y a cinq ans, malheureusement non renouvelé et, devant l'urgence de la situation, il est plus que temps de s'y mettre. L'élaboration et l'animation de ce plan sont partagées entre l'État et le Département en s'appuyant sur les acteurs locaux du logement que sont les communes et les EPCI, les bailleurs, les associations, la CAF, les collecteurs.

Les enjeux à relever pour ce plan étaient de définir les publics prioritaires, de fixer les objectifs d'adaptation de l'offre de logement et d'hébergement, de préciser les mesures d'accompagnement social, de coordonner et de poursuivre les actions de lutte contre l'habitat indigne et les copropriétés dégradées, et de prévenir les expulsions locatives.

Une phase diagnostic s'est terminée au printemps 2013 ; des groupes de travail ont pu s'en saisir. Dix réunions ont réuni nos 40 collectivités territoriales et les organisations impliquées. Cela a permis aux groupes de travail de prolonger la phase de diagnostic en étant force d'orientations et de propositions.

Ensuite, un appel à contribution a été lancé. On a eu le retour de 11 collectivités territoriales et de 6 organisations professionnelles et associatives. Il y a eu validation de notre projet de PDALPD auprès de ces acteurs locaux le 18 octobre dernier.

Qu'ont dit les groupes de travail ? Chacun est d'accord sur le constat de la gravité de la situation. Des revenus faibles ne permettant pas d'avoir accès ou de se maintenir dans le logement, mais aussi d'envisager un parcours résidentiel à partir de celui-ci.

Il a aussi été relevé une difficulté de logement pour les classes moyennes en accession ou dans le parc privé, d'où un enkystement de tous dans des logements qu'on ne peut plus quitter : pas de vacance dans les logements sociaux pour les sortants d'hébergement, et donc, la fin du rôle amortisseur des hébergements.

78 000 demandeurs de logements sociaux dans notre Département, 17 000 nouvelles demandes par an pour 9 000 attributions. Il y a un consensus des groupes de travail et des contributeurs sur la difficulté de répondre en termes de moyens, alors même que 37 % du parc de logements de Seine-Saint-Denis relèvent du logement social, que 87 % des locataires du parc privé et 55 % des propriétaires occupants sont éligibles à ce type de logement.

Chacun des participants a aussi pointé la confusion créée par la coexistence de plusieurs filières d'accès au logement, notamment pour les plus défavorisés : le Dalo, les accords collectifs départementaux, les contingents réservataires. Il est compliqué pour les acteurs, totalement incompréhensible pour les demandeurs de logement.

Un consensus a eu lieu sur le manque de logements accessibles aux plus défavorisés, sur la saturation des structures d'hébergement, sur le mal-logement dans l'habitat privé, consensus enfin sur le besoin de rééquilibrage de l'offre de logement et d'hébergement entre communes de Seine-Saint-Denis, mais aussi à l'échelle de l'Ile-de-France. C'est tout l'enjeu de la territorialisation.

Le résultat de ce travail mené par le Département, la préfecture et nos contributeurs repose sur 16 fiches action répondant à 6 axes et visant à terme un

meilleur accès au logement social, des négociations avec les réservataires vont être nécessaires, ainsi que la reconstruction de l'accord collectif départemental dès 2014 avec les bailleurs sociaux, les réservataires et l'État.

Il faudra aussi favoriser :

- un niveau de construction élevé dans les territoires les moins dotés ;

- un logement adapté aux besoins particuliers : on pense aux situations de sur-occupation et de sous-occupation, aux gens du voyage, aux ménages vieillissants dépendants en situation de handicap ;

- le développement de l'intermédiation locative pour sortir des hôtels meublés, des structures d'hébergement ;

- l'accession sociale à la propriété pour des parcours résidentiels ascendants ;

- l'augmentation de la rotation dans le parc social ;

- la prévention des expulsions pour l'élaboration d'une charte très attendue par les travailleurs sociaux ;

- la réduction des charges pour les locataires du parc social comme pour les ménages propriétaires modestes du parc privé au travers du programme Habiter Mieux ;

- la lutte contre l'habitat indigne ; enjeu essentiel en Seine Saint-Denis ;

Entre 2014 et 2016, le PDALPD a cadré un certain nombre de chantiers. Il faudra tenir compte de l'évolution des discussions entre les acteurs (accords collectifs départementaux obsolètes), des avancées législatives (loi ALUR), de l'émergence de la Métropole qui aura compétence en matière de logement et d'hébergement d'urgence. Nous y serons d'autant plus préparés que nous l'aurons travaillé en amont.

Monsieur le Président, mes chers collègues, nous ne donnerons la pleine mesure d'efficacité à ce plan que si nous remportons ensemble en Seine-Saint-Denis, mais aussi à l'échelle de l'Île-de-France, le défi de construire. La dynamique de ce travail partenarial va perdurer après l'adoption de ce plan et avant sa mise en œuvre partagée.

Après l'avis du CRHL (Comité Régional de l'Hébergement et du Logement) en décembre 2013, l'adoption définitive de ce plan sera proposée à l'assemblée départementale en février 2014 pour une durée minimale de 3 ans. Je vous remercie.

M. le président.- Merci. Avez-vous des demandes de parole ?

M. Bagayoko.- Merci pour la présentation de ce rapport, qui souligne une véritable situation alarmante pour la Seine-Saint-Denis et dans la région parisienne en matière de logement des personnes défavorisées.

La Seine-Saint-Denis est de plus en plus en difficulté sur le volet social et économique. Notre responsabilité collective est entièrement engagée. Après Paris, c'est en Seine-Saint-Denis que les ménages consacrent la part la plus importante de leur revenu à se loger ; 87 % des locataires du parc privé sont éligibles au logement social, dont 64 % relèvent du parc très social, et 55 % des propriétaires occupants peuvent prétendre au logement social.

C'est une situation qui pose des difficultés importantes. Bien sûr ces chiffres démontrent aussi l'enjeu de la situation sur la Seine-Saint-Denis avec comme cela a été rappelé par Mme Thomassin les 80 000 demandes actives en 2012, dont 17 000 nouvelles demandes rien que pour l'exercice 2012, pas loin de 26 000 demandeurs sont (?) domicile alors que le parc social a produit en moyenne de 2006 à 2009 pas loin de 9 000 offres de logement. La situation est très difficile pour beaucoup de nos concitoyens.

Sur le Dalo, la situation reste dramatique. Près de 6 000 ménages n'étaient pas relogés en décembre 2012, et la situation s'aggrave puisque nous sommes avec pas loin de 3 000 nouveaux propriétaires qui sont concernés par ces mesures spécifiques liées au Dalo.

Sur les 11 premiers mois de l'année 2012, la situation est ascendante et donne à voir l'urgence de l'intervention.

Sur la situation du 115 et du CIAO (la question de l'urgence), le rapport illustre bien les 4 205 nouveaux ménages qui ont demandé une mise à l'abri en 2011 et qui n'ont pas eu de réponse à la hauteur de leur situation.

Ces chiffres montrent une situation très difficile, c'est à partir de là qu'il faut évaluer la politique nationale et les réponses apportées par le présent plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées.

La question centrale reste celle des moyens dont on est en capacité de se doter pour répondre aux besoins de logements des plus défavorisés ici et maintenant puisqu'il s'agit d'une urgence.

La politique nationale répond-elle à la situation particulière de la Seine-Saint-Denis ? Manifestement non. Surtout après les attaques répétées de la droite contre le logement social, la non-implication de la loi SRU par un certain nombre de collectivités locales, la mise en place des politiques d'austérité qui ont aggravé les inégalités et développé la précarité.

Face à la situation précédemment pointée, les mesures prises par le nouveau gouvernement sont timides et n'apportent rien sinon partiellement à ces situations dramatiques. Et il est fort probable qu'elles s'aggravent si les politiques ne constituent pas un front pour faire barrage à cette situation difficile pour nombre des habitants.

Pire, l'austérité et la rigueur restent la ligne gouvernementale et rien n'est mis en œuvre pour interdire les expulsions sans relogement et l'application de la loi SRU dans les communes qui s'y refusent n'est toujours pas d'actualité. À cela s'ajoute ce qui est scandaleux le gel du barème de l'APL qui concerne plus de 100 000 bénéficiaires en Seine-Saint-Denis, accompagné par le blocage du barème de l'impôt qui va frapper 840 000 foyers cette année. Combien de ces personnes sont concernées dans le Département ?

Une phrase m'a interpellé dans la lecture de ce rapport, je la cite : « *Afin de déjouer la spécialisation du Département dans l'accueil des populations défavorisées, un rééquilibrage régional de l'offre est nécessaire pour à terme mieux répartir la demande* ». Je récusé ce terme de « spécialisation », car il justifie toutes les mesures de rejet contre les plus pauvres, les Roms en particulier, et les sans-papiers, mais au-delà des mots, que fait-on pour trouver des solutions dignes de la situation décrite ? On cherche à régler ce problème par la gentrification, un changement de population que l'on voit à l'œuvre dans beaucoup de communes limitrophes de Paris où ce phénomène est déjà bien avancé.

Cela m'amène à une réflexion profonde puisque le débat aura lieu sur la question de la métropole, que le gouvernement veut imposer de manière non démocratique. Il ne semble pas donner d'indications sur sa capacité à répondre à ces enjeux, car il faut une volonté politique qui n'existe pas pour le moment. Cette tendance à la gentrification, synonyme du rejet de certaines populations se poursuivra à une échelle plus vaste dans le cadre de la dimension métropolitaine. On le constate déjà dans beaucoup de territoires. Surtout quand en plus on veut supprimer les agglomérations et retirer aux villes la politique du logement, quand on sait le rôle essentiel que certaines collectivités ont joué dans le

front par la construction de logements dignes pour les populations.

Au niveau départemental, la politique organisée de baisse des bénéficiaires du FSL est inquiétante. Elle est éclairante sur une politique qui n'ose pas dire son nom, qui vise à rejeter hors de notre département les plus fragiles, les plus en difficulté. Ainsi, on voit de manière significative une baisse des bénéficiaires et une baisse importante des crédits alloués de 2009 à 2011. Cette baisse est consécutive à une modification des critères privilégiant l'accès au logement au détriment du maintien dans le logement avec au passage la réalisation d'économies sur les finances départementales.

Finalement la question essentielle, quand on regarde cette situation dramatique est la situation de dette que l'État a vis-à-vis des habitants de la Seine-Saint-Denis. On pourrait se dire que si l'État assumait la partie intégrale, voire partielle de cette dette, qui est selon les chiffres de 1,6 milliard ou de 2 milliards, cela nous permettrait de corriger la situation alarmante qui est citée dans les différents rapports qui disent que 90 % des demandeurs de logements sociaux sont déjà en Seine-Saint-Denis, 76 % des ménages demandeurs sont installés de manière irréfutable en Seine-Saint-Denis. Les 60 % sont locataires et 40 % sont soit des cohabitants soit prioritaires.

Cette situation nécessite d'avoir une intervention urgente. Il est écrit dans la revue annuelle de gestion 2012 du conseil général au sujet de l'arrêt des aides au maintien dans le cadre du FSL, je cite : « *Il ne serait pas pertinent d'assouplir cette règle sous peine de distribuer des aides inutiles si elles sont accordées à des ménages qui ne peuvent rester durablement dans leur logement*. » N'est-ce pas une volonté de faire partir ? Veut-on recréer les bidonvilles des années 50-60 avant la grande politique de logement social de ce Département et de beaucoup de ces villes ?

Plus de 30 % des expulsions locatives de 2008 à 2011 et 20 % des expulsions en France ont lieu en Seine-Saint-Denis. Nous sommes élus pour répondre aux besoins des habitants en offrant des perspectives de vie meilleure et non pas pour sélectionner. Notre intime conviction est de répondre à cet enjeu de droit.

Pour notre groupe, il s'agit bien d'adapter et d'apporter des aides et un soutien aux habitants qui vivent dans le département et qui souhaitent s'installer et leur permettre de trouver des solutions à leurs problèmes de logement par la production accrue de logements sociaux, mais aussi en regardant le profil des demandeurs. Une proportion

importante de logements très sociaux doit aussi être construite pour répondre concrètement et dans la durée à cette situation.

On le sait, une trop faible proportion de ces logements, dans les logements sociaux conforte l'exclusion des plus défavorisés. Le taux global qui est affiché avec la situation qui est décrite ne suffit pas, car elle suppose une politique plus active de prévention et de lutte contre les expulsions en réorientant notamment les crédits du FSL ; le respect de la loi SRU afin d'accélérer la construction de logements sociaux dans toutes les villes, mais aussi et surtout la construction de logements très sociaux en réduisant la part croissante de logements dits intermédiaires.

Le relogement des 6 000 ménages connus prioritairement par la loi Dalo afin de donner du sens est une véritable réalité à ce droit au logement opposable qui semble persister dans son statut de coquille vide.

Enfin, le réabonnement des crédits alloués au FSL et le retour à une politique tenant compte de la réalité des besoins et permettant le maintien dans les lieux et en Seine-Saint-Denis.

Bien entendu, le Département ne peut pas tout. S'il est vrai que notre Département ne peut pas tout régler, il doit aussi agir, appuyer et accompagner et surtout réclamer inlassablement que nous devons retrouver nos moyens financiers dont la décentralisation nous a privés et que de manière surprenante nous, nous ne réclamons plus !

Nous devons agir à tous les niveaux afin que les mesures prévues dans la loi ALUR soient renforcées sur l'encadrement des loyers du parc privé, sur la lutte implacable contre les marchands de sommeil par le renforcement des moyens d'investigation et de justice. Le droit privé doit s'effacer dans ce domaine de politique publique devant le droit public et l'intérêt général.

Nous devons persister et agir pour l'arrêt des expulsions sans relogement par la création de places d'hébergement d'urgence. Agir pour la construction de 200 000 logements sociaux par an sur l'ensemble du territoire.

Enfin, agir pour le soutien auprès de l'État des villes et des agglomérations dans leur politique de construction active de logements dignes par la mise à disposition des terrains constructibles propriétés de l'État et d'organismes publics.

Sur cette dernière disposition, permettez-moi de faire remarquer qu'à Saint-Denis, nous attendons

toujours la mise à disposition des trois terrains identifiés.

Enfin, je voudrais rappeler deux demandes formulées lors de la séance du 30 mai dernier au sujet du schéma foncier immobilier.

La première est la mise en place d'un groupe de travail transversal aux trois commissions concernées, les commissions 1, 2 et 6 plus particulièrement axées sur le logement.

La deuxième disposition qui a été demandée le 30 mai dernier est la mise en place d'une charte départementale sur la maîtrise de la spéculation foncière imposant un pourcentage de relogements sociaux intégrant une véritable réflexion sur le parcours résidentiel.

M. le président.- Y a-t-il d'autres demandes de parole ?

M. Teulet.- Monsieur le président, je voudrais souligner l'intérêt de ce document. Je crois que l'on a mis en page beaucoup de problématiques du logement, mais on en a peut-être mis un peu trop, le contenu ne correspondant pas tout à fait au titre. Le titre est : « Plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées de la Seine-Saint-Denis ». Or, dans cette étude fort intéressante, des points ne s'adressent pas directement aux personnes défavorisées sauf si l'on entend par défavorisées des personnes qui sont à un niveau de rémunération au moins au-dessus du revenu médian des salariés.

Quand on parle « d'accession sociale », je crois que nous ne sommes pas tout à fait sur des cas de personnes défavorisées.

Quand on parle de « l'accession au logement des personnes âgées », parmi les personnes âgées, il y a des personnes qui rentrent dans ce critère, d'autres qui n'y rentrent pas du tout. Je dirai même que dans la problématique de l'accession au logement social, se trouvent à la fois des personnes défavorisées et des personnes qui le sont moins. Il aurait peut-être été plus judicieux de mettre dans ce plan départemental, qui est important, la partie la plus difficile, je pense au logement indigne, je pense aux personnes qui sont en grande difficulté. Nous avons là plutôt un plan départemental d'action pour le logement et il a déjà tout son intérêt.

Ce n'est pas une critique, mais je pense qu'en concentrant un peu plus, on aurait apporté plus d'impacts sur l'objectif du Département qui est vraiment de venir en aide aux personnes les plus défavorisées.

M. Bedreddine.- Lorsque l'on parle de personnes défavorisées, on peut parler de personnes âgées qui n'ont pas forcément des problèmes économiques, mais qui habitent dans un immeuble au 4^e ou au 5^e étage sans ascenseur et qui ne peuvent plus sortir de chez elles ; il y a besoin de parler des mobilités. En effet, il ne s'agit pas que d'une question financière, il y a aussi des situations sociales d'isolement qu'il faut aussi corriger.

Des fiches action vont être liées par rapport à ce plan qu'il faut travailler. Par exemple, proposer aujourd'hui une mutation à une personne âgée d'un appartement trop grand vers un appartement trop petit, souvent cela se caractérise par une augmentation du loyer. Il faudrait travailler dans les fiches action et demander des réformes moins institutionnelles pour permettre à une personne laissant un grand appartement pour aller dans un plus petit que cela se fasse en termes de location au mètre carré à prix constant. C'est-à-dire que cela entraîne une diminution pour cette personne-là ; cela permet de libérer un appartement plus grand pour une famille nombreuse et cela permet aussi à une personne âgée de se retrouver dans un appartement plus petit sans avoir à payer plus cher.

Ce sont toutes ces fiches actions qu'il faut travailler par la suite. Même chose quand on parle d'accession à la propriété : on peut avoir une aide par les coopératives mais si on laisse la loi du marché fonctionner derrière, il y a une aide pour rentrer à l'accession à la propriété, mais si derrière, c'est revendu deux fois plus cher qu'acheté au départ, cette aide n'a permis de sortir du spéculatif que pendant un certain temps, mais elle ne permet pas de sortir du spéculatif un certain nombre de logements en protégeant la revente derrière pour éviter que les gens fassent la culbute.

J'ai des situations à Montreuil où des personnes ont acheté des appartements à 240 000 € ou 250 000 € en 2007 ou en 2008 et qui les ont revendus 450 000 € ou 500 000 € en 2012. Ils avaient pu acheter à un prix raisonnable parce qu'il y avait une volonté d'accession à la propriété pour des familles plus modestes.

Il faut sortir de ces dispositifs et que l'on sorte de la sacrosainte propriété privée et du marché où l'on peut revendre au prix que l'on veut même si on a

acheté à des prix protégés. Il y a là aussi du travail à effectuer.

Je dirai un dernier mot par rapport aux personnes en situation d'handicap. Là aussi, des personnes n'ont pas forcément des gros problèmes économiques, mais sont parfois « assignées à résidence », parce qu'elles ne peuvent pas sortir de chez elle avec un fauteuil roulant.

Cette question du logement est très sensible et on doit pouvoir travailler fiche action par fiche action un certain nombre de propositions de lois parce que cela ne dépendra pas que de nous, et travailler avec les communes et les villes et les CDT, etc. à des dispositifs locaux. À un moment, il faudra bien revenir sur le gel à l'aide aux collectivités locales dans la construction, imposer un certain nombre de grands logements et imposer aussi l'aide à certains équipements aux villes qui font véritablement un effort dans le logement social et très social.

M. le président.- La parole est à Jean-Jacques Karman.

M. Karman.- M. le président, à plusieurs reprises, j'ai demandé une explication sur le FSL dont la dernière fois à la réunion des présidents, l'explication du fait que le FSL était dans notre budget à 12 M€ en 2008, il est à 8 M€ en 2013. Comment explique-t-on cette baisse ?

Il y a eu des interprétations comme quoi certaines personnes seraient trop pauvres pour être aidées. Je ne sais pas si c'est cela, mais je demande simplement une explication.

Il y a certainement une explication.

M. le président.- Merci.

Mme Thomassin.- Mes chers collègues, plusieurs choses.

Par rapport à l'intervention de notre collègue Bally Bagayoko, je suis complètement en accord avec lui. La majorité départementale l'est. Pour ce qui est du constat qu'il a fait de la situation en Seine-Saint-Denis, nous partageons d'ailleurs tous les contributeurs, quels que soient les villes et les EPCI, ont partagé ce constat.

Je suis également d'accord avec lui quand il relève l'aggravation de la situation des familles les plus défavorisées du fait du précédent Gouvernement.

Je rappellerai qu'en 2007, alors que la majorité de la droite, et d'ailleurs l'ensemble des politiques de ce pays, pleurait l'abbé Pierre qui venait de mourir, la politique qui a été mise en place ensuite a été l'une des politiques les plus dures pour les Français en termes de logement.

Nous avons vu monter de véritables désespérances autour de cette question du logement. Il y a eu le refus de faire appliquer la loi SRU, il y a eu la construction de logements inaccessibles à la majorité des Français, les logements subventionnés, pour autant, il y a eu diminution de moitié des aides à la construction pour les bailleurs sociaux, il y a eu ces indignes ponctions financières sur les ressources des bailleurs sociaux, il y a eu des cadeaux fiscaux faits aux opérateurs privés même s'ils construisaient dans des zones sans demandes de logement. Bref, l'argent public est allé pendant trop longtemps à des territoires qui n'en avaient pas forcément besoin et à ceux qui n'en avaient pas besoin.

En revanche, je ne partage pas son avis quant à l'action actuelle du Gouvernement. Il y a eu multiplication par cinq des amendes pour les villes égoïstes refusant d'appliquer la loi SRU. Depuis lors, la loi ALUR est venue conforter cette politique bénéfique même s'il va falloir prendre le temps et même si le changement sur des situations aussi dramatiques ne se fera pas à la vitesse d'un texto.

Ce que nous propose la loi ALUR, comme principe de base, c'est que le logement n'est pas un bien marchand comme un autre et que la crise ne pourra pas être régulée par le marché. Cela constitue le préambule de cette loi, ce qui diffuse entre ses lignes un petit peu partout. Cette loi ALUR propose la fusion des PDHI et des PDALPD donc l'hébergement rejoint le logement et l'habitat indigne.

Ensuite, elle dit : « Intervention sur les copropriétés en difficulté et sur l'habitat indigne. » Elle réforme les relations avec action logement, elle renforce le rôle des Capex, ces si indispensables Capex. Elle encadre le loyer dans les zones tendues, elle prévoit une garantie universelle de loyer afin de sécuriser les bailleurs. Tout cela va dans le bon sens.

Pour le FSL, il est vrai que nous avons regardé pour essayer d'aider les gens qui pouvaient réellement s'en sortir et de ne pas abonder dans un puits sans fond avec les subventions du département.

Nous demandons donc une reprise de paiement des loyers. Autrement, on arriverait à subventionner des

puits sans fond. Il n'y a pas de critères plus stricts mes chers collègues qui chercheraient à faire des économies sur l'enveloppe FSL. L'enveloppe FSL reste la même et j'y suis très attentive, les services du conseil général également.

Notre collègue Michel Teulet a évoqué l'accession sociale à la propriété. Certes, cela ne s'adresse pas en priorité immédiatement aux ménages les plus défavorisés mais cette accession sociale à la propriété, et je suis d'accord sur le fait qu'elle doit intégrer les clauses non spéculatives, c'est que nous avons fait dans notre ville de Bondy, permet de sortir des locataires du parc social et donc d'améliorer la rotation dans le parc social et de pouvoir ensuite accueillir notamment les sorties d'hébergement, de leur proposer une location sociale, l'accès au parc classique. Voilà pour ce qui me semblait le plus important à vous dire.

Un dernier point soulevé par mon collègue Bally Bagayoko : il y a peut-être une formulation un peu maladroite sur une des fiches mais cela va être réécrit, je vous ai dit que les fiches actions allaient continuer à être travaillées.

Nous pensons et il n'y a pas de différence entre nous qu'on ne peut accueillir toutes les situations les plus précaires et les plus difficiles sur ce département. Ce serait spécialiser notre département et dédouaner pour autant de toute solidarité régionale les autres départements. Néanmoins, notre département va continuer est à être un département populaire, qui assume, qui est fier de ses logements sociaux mais en proposant aux locataires des logements sociaux à ces familles-là un parcours résidentiels.

C'est tout l'esprit de cette écriture qui pourrait être revu un petit peu différemment.

Je vous remercie.

M. le président.- Quelques remarques complémentaires.

Sur le débat lancé concernant les questions de spécialisation, il ne faut pas qu'il y ait de malentendu sur cette question.

Oui, il faut exiger et cela a d'ailleurs été un des débats du SDRIF et c'est également un débat dans le cadre du futur schéma métropolitain du logement.

Oui, il faut exiger qu'à l'échelle de l'Île-de-France, et regardez déjà les réactions de mon collègue président des Hauts-de-Seine à la suite de l'adoption du SDRIF qui prévoit à l'horizon 2030 30 % de logements sociaux dans l'ensemble de l'Île-de-

France. Il faut exiger des autres départements d'Île-de-France qu'ils construisent des logements sociaux. Ce sera d'ailleurs un des enjeux de la métropole justement de faire en sorte qu'à travers cet outil que sera le schéma métropolitain, et y compris l'élaboration d'un PLU intercommunal, je ne veux pas anticiper la discussion de tout à l'heure, les territoires élaboreront leur PLU mais ce PLU territorial devra être compatible avec le PLU métropolitain.

Et le PLU métropolitain, en fonction des majorités qui existeront veillera – en tout cas c'est dans ce sens que j'agirai – pour que cette exigence d'un niveau de logement social à hauteur de 30 % soit atteint. Y compris quand on voit les débats qu'il y a eu à Paris. Le fait qu'un certain nombre d'équipes politiques s'engagent à hauteur de 30 % de logements sociaux en 2030, cela permet de rééquilibrer l'offre de logements sociaux en Île-de-France entre Paris et la petite couronne et je ne peux que m'en féliciter.

Une autre remarque que je souhaitais faire, mais Sylvine y a répondu : sur le FSL, le montant de l'ensemble de nos crédits au titre du fonds de solidarité logement tourne depuis plusieurs années à peu près entre 10,8 M€ ou 11 M€ en 2008, le compte administratif est à 11,191 M€. En 2011, nous étions à peu près à 11,176 M€ et nous sommes en 2012 plutôt à 10,8 M€.

La part des accords qui sont donnés dans le cadre des commissions FSL est toujours aux alentours de 38 %, 36 %, 40 %. En 2012, c'est à peu près 38 % et en 2012 à peu près 2 800 familles ont obtenu un accord.

Ce qui est vrai, c'est que nous avons modifié notre règlement intérieur du FSL pour prendre en compte un certain nombre de difficultés qui étaient posées par ce règlement notamment la difficulté que nous avons à aider des familles qui avaient parfois des montants de dettes plus faibles, mais qui étaient accumulés sur des périodes plus courtes et qui, alors que, dans notre règlement précédent, la période d'impayés de loyer qui était exigée pour pouvoir présenter un dossier était, elle, plus longue, et c'est cette situation qui a fait évoluer les niveaux des montants accordés.

Globalement, on a toujours à peu près le même pourcentage d'accord et surtout le même niveau de consommation dans un certain nombre de communes.

Un dernier point que je souhaitais souligner, mais là aussi, c'est peut-être un sujet de débat entre nous : je ne veux pas laisser croire ni aux familles ni aux travailleurs sociaux du département que l'on pourra

régler à travers le FSL et la question du pouvoir d'achat des familles et la question du niveau des loyers.

En effet, on a parfois utilisé le FSL pour maintenir un certain nombre de familles dont on savait que le niveau du loyer compte tenu du logement occupé ne leur permettrait pas de sortir durablement de la situation d'impayés dans laquelle elles se trouvent. Une des exigences que nous avons renforcée dans le cadre de ce nouveau règlement intérieur du FSL est notamment et je le dis y compris en ce qui concerne l'office départemental d'exiger que les bailleurs jouent tout leur rôle sur cette question.

Quand on sait qu'un certain nombre de familles occupent des appartements parfois trop grands et avec des niveaux de loyers parfois liés notamment aux charges locatives totalement inadaptées à leur situation, et que le FSL intervient une fois, parfois une deuxième fois, parfois une troisième fois et le maintien dans les lieux ne permet pas durablement de sortir la famille de ses difficultés. C'est un élément que nous avons renforcé.

Quant à la question des APL, je n'ai aucune difficulté. D'ailleurs, un parlementaire de ce département que je connais bien depuis un certain nombre, Daniel Goldberg, qui a défendu un amendement à l'assemblée nationale sur la revalorisation des APL.

Je crois même, je ne sais pas quelle a été totalement l'issue du débat parlementaire, qu'elle a été rétabli même si le calendrier d'application de la mesure, lui, a été décalé et je suis heureux que ce soit un parlementaire de Seine-Saint-Denis, en l'occurrence Daniel Goldberg qui ait défendu cet amendement.

Je propose maintenant de passer aux voix.

J'ai reçu des pouvoirs supplémentaires : celui de Jean-Michel Bluteau pour Martine Valleton.

Je vous propose de passer au vote de la délibération n° 2013-XI-72.

(Il est procédé au vote)

La délibération est adoptée à l'unanimité. Je vous en remercie. Je vous propose d'examiner le sixième point de l'ordre du jour.

Se sont prononcés pour :

MM. Bagayoko, Baillon, Mme Bailly, MM. Bartolone, Beaudet, Bedreddine, Mme Bernard, MM. Bluteau, Bramy, Capillon, Mme Carcillo, MM. Chaussat, Chevreau, Coëgne,

Constant, Mme Coppi, MM. Dilain, Facon, Fourcade, Garnier, Guiraud, Hanotin, Mme Haye, MM. Karman, Kern, Laporte, Mme Marini, MM. Molossi, Nègre, Roger, Mme Rouillon, MM. Sadi, Salini, Ségura, Taïbi, Teulet, Mme Thomassin, M. Troussel, Mmes Valleton Valls,

Ont donné pouvoir :

*M. Capillon à Mme Coppi ;
M. Coënne à M. Teulet ;
M. Constant à M. Guiraud ;
M. Dilain à M. Fourcade ;
Mme Rouillon à M. Sadi ;
M. Salini à M. Chaussat ;
M. Bluteau à Mme Valleton.*

Délibération n° 2013-XI-73 – Attribution d'une indemnité de conseil au payeur départemental.

M. Guiraud.- Vous vous souvenez chers collègues que nous avons eu à connaître cette question lors de notre séance précédente lorsqu'il s'est agi de délibérer sur la demande de prestations au Conseil de la part du payeur départemental. Nous avons alors eu un échange assez intéressant. Aujourd'hui, il s'agit d'attribuer l'indemnité de conseil au payeur qui est en l'occurrence une payeuse puisqu'il s'agit de Mme Sylvie Vallon El Kadri qui occupe la fonction depuis le mois d'octobre de l'an passé.

Il vous est proposé une attribution d'un montant de 2 725,76 € dont le décompte obéit à des critères fastidieux mais je suis à votre disposition pour décomposer la méthode de calcul qui permet d'aboutir à ce chiffre de 2 725,76 €.

M. le président.- Avez-vous des questions ?

M. Teulet.- Intuitivement, quand je regarde les chiffres, j'ai l'impression que cela ne fait pas 2 725 euros. Quand vous prenez 010 pour 1000 sur 15 millions et 005 sur 1000 pour 30 millions, les deux sommes sont à peu près équivalentes. Or, 1 500 euros plus 1 500 euros donnent 3 000 euros. Je n'ai pas de calculette, mais notre ami Guiraud pourra faire le calcul.

M. Guiraud.- Je pense que c'est bon. La méthode de calcul obéit à un calcul en fraction de sommes. On

ne recompte pas deux fois la même somme sur les deux premières fractions. A priori, le chiffre de 2 725 n'a pas d'erreur, mais on va vérifier.

M. le président.- Merci Daniel.

(Il est procédé au vote).

La délibération est adoptée à l'unanimité, je vous en remercie.

Se sont prononcés pour :

MM. Bagayoko, Baillon, Mme Bailly, MM. Bartolone, Beaudet, Bedreddine, Mme Bernard, MM. Bluteau, Bramy, Capillon, Mme Carcillo, MM. Chaussat, Chevreau, Coënne, Constant, Mme Coppi, MM. Dilain, Facon, Fourcade, Garnier, Guiraud, Hanotin, Mme Haye, MM. Karman, Kern, Laporte, Mme Marini, MM. Molossi, Nègre, Roger, Mme Rouillon, MM. Sadi, Salini, Ségura, Taïbi, Teulet, Mme Thomassin, M. Troussel, Mmes Valleton Valls,

Ont donné pouvoir :

*M. Capillon à Mme Coppi ;
M. Coënne à M. Teulet ;
M. Constant à M. Guiraud ;
M. Dilain à M. Fourcade ;
Mme Rouillon à M. Sadi ;
M. Salini à M. Chaussat ;
M. Bluteau à Mme Valleton ;
M. Bramy à M. Bedreddine.*

Délibération n° 2013-XI-74 – État des restes à recouvrer - admissions en non-valeur - créances éteintes.

M. Guiraud.- Il y a trois tranches : l'état des restes à recouvrer, les admissions en non-valeur et les créances éteintes qui sont la différence des deux précédentes créances dont on est sûrs et certains de ne pas recouvrer, y compris dans le cadre d'une procédure. Les admissions en non-valeur ne dispensent pas de continuer les procédures auprès des tribunaux pour les récupérer. On estime que ce ne sera pas le cas. Pour ne pas alourdir nos budgets, on les retranche traditionnellement des lignes budgétaires.

Les restes à recouvrer sont de 15,47 M€ pour le budget principal et 323 657 euros pour le budget annexe d'assainissement. Il appartient au comptable

public d'en poursuivre le recouvrement avec les outils juridiques en sa possession.

Les admissions en non-valeur s'élèvent à 1,13 M€. Il y en a de trois types : celles d'un montant inférieur à 30 euros pour 45 titres, celles comprises entre 30 et 130 euros pour 13 titres d'un montant de 669 euros et celles d'un montant supérieur à 130 euros pour 422 titres pour 1,13 M€ (des oppositions négatives, des saisies de vente en carence, des impayés pluriannuels dont nous sommes crédateurs).

Les procédures en rétablissement personnel, les créances éteintes s'élèvent à 372 000 euros. On est sûrs qu'on ne les reverra pas, contrairement aux deux autres catégories.

Il vous est demandé d'enregistrer cet état.

M. le président.- Merci. Y a-t-il des questions ? Aucune.

(Il est procédé au vote).

La délibération est adoptée à l'unanimité, je vous en remercie.

Se sont prononcés pour :

MM. Bagayoko, Baillon, Mme Bailly, MM. Bartolone, Beaudet, Bedreddine, Mme Bernard, MM. Bluteau, Bramy, Capillon, Mme Carcillo, MM. Chaussat, Chevreau, Coënne, Constant, Mme Coppi, MM. Dilain, Facon, Fourcade, Garnier, Guiraud, Hanotin, Mme Haye, MM. Karman, Kern, Laporte, Mme Marini, MM. Molossi, Nègre, Roger, Mme Rouillon, MM. Sadi, Salini, Ségura, Taïbi, Teulet, Mme Thomassin, M. Troussel, Mmes Valleton Valls,

Ont donné pouvoir :

M. Capillon à Mme Coppi ;
M. Coënne à M. Teulet ;
M. Constant à M. Guiraud ;
M. Dilain à M. Fourcade ;
Mme Rouillon à M. Sadi ;
M. Salini à M. Chaussat ;
M. Bluteau à Mme Valleton ;
M. Bramy à M. Bedreddine.

Délibération n° 2013-XI-75 – Compte rendu au conseil général de l'exercice des délégations prévues aux articles L 3211-2, L 3221-10-1, L 3221-12 ou L 3221-12-1 du Code général des collectivités territoriales.

M. le président.- Avez-vous des remarques ? Aucune.

Je vous remercie de me donner acte de cette communication.

J'ai reçu la question orale de Jean-Michel Bluteau qui est parti. Quelqu'un du groupe UMP peut-il en donner lecture ou nous apportons la réponse car tout le monde a eu la communication ?

M. Teulet.- Tous les membres du groupe n'ont pas eu la communication.

M. le président.- Vous en donnez lecture ? Oui, madame Valleton.

Mme Valleton.- « Depuis la 'découverte' des emprunts toxiques par l'exécutif socialiste départemental, la stratégie de l'affrontement a été choisie, mais le choix du risque a un coût. Nous restons engagés à ce jour sur 15 contentieux dont 8 nouveaux qui datent du mois de juin dernier.

Parmi ces contentieux, le plus médiatique a été celui qui oppose notre collectivité à Dexia. Vous avez affirmé haut et fort que la victoire contre DEXIA, le 8 février, dernier au tribunal de grande instance de Nanterre était l'aboutissement d'une cause. Aujourd'hui, l'affaire reste en suspens puisque DEXIA a décidé de faire appel.

Par ailleurs, début septembre, vous avez une nouvelle fois annoncé une victoire sur deux emprunts toxiques détenus par Depfa Bank où, selon vous, vous avez réussi à faire plier la banque après une longue négociation... mais à quel prix ? Comment avez-vous réussi à transformer deux emprunts toxiques en un emprunt à taux fixe ? Avez-vous conclu de nouveaux prêts avec la Depfa Bank ? Quel a été le montant de la soulte ?

Si le prix de l'effort est de sortir absolument des emprunts toxiques et annoncer fièrement que la Seine Saint-Denis (endettée en 2008 à près de 93 %

d'emprunts toxiques) n'a plus de bombe à retardement... Est-ce finalement là juste un coup de communication ou réellement une bonne gestion financière de notre Département, puisque notre collectivité n'a jamais été autant endettée ?

Sa capacité de désendettement a été multipliée par cinq en cinq ans, vous l'avez confirmé en séance le 17 octobre dernier.

Vous comprendrez assurément que nous puissions être inquiets de la situation budgétaire et financière de notre Département.

En effet, vous n'êtes pas sans savoir que cet été la Direction générale des finances publiques a publié le guide pratique du provisionnement des emprunts à risque. Ce recueil incite très fortement les collectivités locales à réaliser une estimation des risques liés à leur portefeuille toxique et de le communiquer par une délibération obligatoire. Je vous rappelle par ailleurs, que ce même guide indique que le caractère obligatoire du provisionnement devrait être mis en œuvre en 2014. Par conséquent, monsieur le président, nous vous demandons de bien vouloir informer notre assemblée sur les provisionnements à risque que notre collectivité devra assumer dans son budget 2014. Cela concernant nos emprunts, mais aussi les garanties d'emprunt pour tiers (bailleurs sociaux, établissements publics, etc.) où nous sommes engagés.

Vous ne pouvez plus vous contenter d'un rapport annuel sur la dette pour informer les élus que nous sommes. Par ailleurs, nous voulons connaître les vrais chiffres du coût des emprunts toxiques. Nous souhaitons connaître le coût exhaustif des honoraires des avocats que vous avez engagés.

La conciliation demandée par les juges n'est pas gratuite, là aussi, nous n'avons aucune information. Par ailleurs, vos amis du gouvernement ont débloqué une première enveloppe de 50 M€ pour aider les collectivités qui possèdent des emprunts toxiques. Avez-vous engagé notre collectivité pour bénéficier de cette aide ?

Enfin, les dispositions prévues dans le projet de loi de finances de 2014 sur le fonds de soutien d'un milliard et demi d'euros sur 15 ans semble ne pas vous convenir. Pourtant, votre consultant favori, Michel Klopfer annonce dans la presse que l'État considère le problème réglé car un article est paru dans le PLF 2014. Cela semble bien inquiétant.

Monsieur le président, nous voyons aussi que vous vous rapprochez de plus en plus des bancs de l'opposition. En effet, vous annoncez que si la

rédaction du texte ne bouge pas, cela sera un marché de dupe, et pour ne reprendre que vos propos les plus doux envers vos amis.

Pour conclure, vous avez compris notre inquiétude. Nous ne pouvons pas continuer ainsi. C'est pourquoi, nous souhaitons que vous puissiez répondre à nos questions et apporter une information exhaustive et plus régulière sur la préparation budgétaire, la prospective financière et sur l'état de la dette à notre assemblée ».

Je vous remercie.

M. Guiraud.- Si Jean-Michel Bluteau était là, je lui dirai qu'il y a un thème général des emprunts toxiques. Il pose cinq bonnes questions pour le prix d'une. Régulièrement, on y revient en termes d'information sur le stock de la dette, notamment de produits structurés et pourquoi pas aujourd'hui dans le cadre de cette question.

Premier élément, la victoire sur Depfa Bank : nous avons un protocole qui porte sur un emprunt et sur un swap. La banque ne voulant pas prolonger le contentieux dans l'incertitude de son issue, elle a consenti à fixer le taux du prêt et à annuler le swap. La somme des intérêts à payer jusqu'à la fin de l'emprunt en 2020 était de 6 M€. Le taux d'intérêt pouvait monter jusqu'à 35 % avec une fixation du taux à 3,85 % ; les intérêts vont être limités à 719 159 euros sur la même période. Par conséquent, le gain pour le Département peut être qualifié de substantiellement important.

Ce sujet a été étudié en commission permanente lors de l'examen du projet de protocole. C'est une transaction sur la base d'une estimation car Depfa Bank pensait qu'ils allaient perdre. Actuellement, les juges allemands condamnent régulièrement des banques allemandes sur les produits toxiques. Cela s'est fait sans allongement de la durée d'emprunt, sans augmentation du capital restant dû et sans le paiement d'une soulte. Depfa Bank a pris à sa charge la soulte liée à ce produit toxique.

Deuxième question sur le coût de l'effort de désensibilisation de l'encours : en 2012, 34 M€ de produits toxiques ont été transformés en emprunt à taux fixe ou variable conventionnel pas structuré, 29 M€ ont été pris en 2013 auxquels vont s'ajouter 4,7 M€ de l'emprunt Depfa Bank.

Entre 2008 et 2013, le stock de dette du Département n'a progressé que de 3,2 % par an en moyenne. Les dépenses de notre collectivité ont progressé de 4,2 % en moyenne et les dépenses

relatives aux allocations de solidarité de 7 % par an en moyenne. On voit bien la disparité.

Troisième question sur les normes de la Direction générale des finances publiques par rapport aux provisionnements sur les emprunts à risque : un avis a été rendu à l'été 2012 par le Conseil de normalisation des comptes publics. Il existe un calendrier pas très bien défini, mais toutes les collectivités devront provisionner à hauteur des risques pour leur encours de dette structurée. Nous avons interrogé la DGFIP sur la gestion du calendrier, une provision pourra, en fonction des réponses apportées ou pas, être provisionnée sur le prochain budget primitif pour 2014. Ce sera une opération d'ordre car sans impact direct sur le budget de la collectivité. Cette inscription comptable n'aura pas d'incidence budgétaire directe et sera ajustée à chaque exercice pour tenir compte des évolutions du marché sur les prêts.

Contrairement à ce qu'affirme M. Bluteau, cela ne concerne que le budget et pas les satellites sur les garanties d'emprunt. La circulaire de la Direction générale des finances publiques exclut les satellites pour lesquels nous avons réalisé des garanties d'emprunt. Exemple : Office public de l'habitat et d'autres établissements de ce département.

Quatrième et très bonne question : les honoraires de conseils par rapport aux économies réalisées. Les frais d'avocats engagés par le Département TTC, et j'englobe les frais d'huissier, sont à ce jour de 225 774,26 euros. Somme importante qui doit être mise en regard des économies réalisées sur les contrats renégociés qui s'élèvent, elles, à 49 M€.

Concernant les tentatives de médiation judiciaire, nous y avons renoncé car cela ne fonctionne pas. Les banques s'en moquent. Il n'y a pas de procédure en cours.

Cinquième question, concernant le fonds de soutien. Le terme de marché de dupe a été utilisé par le président, mais l'idée du président est de dire qu'il ne faudrait pas que cela devienne un marché de dupe. Comme sur d'autres questions, le président du Conseil général, en notre nom à tous, mène une action très revendicative vis-à-vis de l'État et pas seulement sur le fonds de soutien pour les emprunts structurés.

Globalement, dans ce fonds qui été mis en place à hauteur de 1,5 Md€ pendant 15 ans, nous avons demandé d'ores et déjà le bénéfice de 50 M€, en écrivant au préfet le 27 septembre dernier, et conformément à la procédure, la Chambre régionale des comptes va effectuer un examen approfondi de la situation de la collectivité parce que c'est un des

paramètres de la décision in fine pour pouvoir prétendre au bénéfice de ce fonds.

Ensuite, un arrêté doit être pris par le ministère de l'Intérieur pour décider de qui pourra bénéficier du fonds dans le courant de l'exercice. On n'a pas traîné pour faire cette demande, on vous informera sur la suite qui pourra y être réservée. J'espère avoir répondu à chacune des cinq questions de Jean-Michel Bluteau.

M. le président.- Merci pour cette réponse précise. Je voudrais maintenant passer la parole à Gilles Garnier pour ce débat à partir du texte qu'il a proposé.

M. Garnier.- Puisque vous avez tout à l'heure fait part de votre avis un peu agacé sur la méthode, sur le fait que nous serions procéduriers, je siège peut-être moins que d'autres depuis près de 13 ans, nous avons peu utilisé la procédure et quand nous l'avons fait, c'est parce que nous considérons qu'il y avait un sujet d'importance.

Deuxièmement, il ne peut pas y avoir d'un côté de théorie de complot, et de l'autre des accusations de connivence. Je vous le dis, il y a des débats démocratiques sur lesquels il y a des majorités parfois à géométrie variable, elles se font rarement sur des projets communs, elles peuvent se faire sur des critiques communes, ou sur des points de vue différents.

Quelles que soient les assemblées dans lesquelles nous siégeons et dans d'autres assemblées, il y a de grandes diversités de composantes, mais sont présentes ici des personnes qui siègent dans des assemblées beaucoup importantes que la nôtre, c'est vrai qu'il peut y avoir des votes différenciés. Si l'on faisait le compte, on retrouverait chacun ses petits et on serait sûr que ce ne sont pas sur les mêmes motifs.

Revenons au sujet. Cette idée de création de métropole, puisque nous n'allons que discuter, monsieur le président, et non pas voter sur la motion, je vous expliquerai quel type de proposition je pourrai vous faire. Il me paraît important que chaque échelon des collectivités qui appartiendront à cette métropole puisse en discuter. Cela vaut pour les conseils municipaux, pour les intercommunalités, et pour les départements.

La création de cette métropole est un bouleversement aussi important que celui qui a valu

la création de notre département à la fin des années 1960. Il me paraît essentiel, et vous l'avez dit vous-même, je me permets de vous citer, monsieur le président, « *la question de la métropole apparaît trop souvent à mes yeux comme un sujet d'expert, comme une question de mécanique institutionnelle, elle apparaît comme une question compliquée, technique, où seuls les sachants s'expriment.*

Or, ce débat ne peut pas être uniquement abordé par la technique, il doit être politique, car la politique ce n'est pas un gros mot, la politique, c'est la volonté de faire changer les choses et de se donner les moyens de la changer. La politique, ce n'est pas le consensus ».

Je vous cite, monsieur le président, et je trouve que cette phrase pourrait être mise en exergue du débat que nous avons sur ce beau sujet.

Bien sûr, il y a des approches très différentes, je l'ai dit tout à l'heure et c'est surtout ce bouleversement et la manière dont les choses se passent.

D'abord, il y a une grande différence entre la manière dont l'ancienne législature et le président Sarkozy avaient voulu imposer les métropoles au cours du discours de Toulon en 2008, dont on sentait bien qu'elles ont été pour une part, le motif de la révolte de nombreux élus et le fait que le Sénat ait basculé dans un sens du progrès et non pas dans le sens de la réaction.

C'est une bonne nouvelle, et c'est dans cet esprit-là que le président du Sénat avait réuni en octobre dernier les états généraux des élus locaux, ainsi que suite à un questionnaire auquel 25 000 élus ont répondu, soit 5 % de tous les élus de notre territoire. Je rappelle que notre pays est le pays européen qui compte le plus de gens élus, du conseiller municipal jusqu'au député européen. Contrairement à d'autres, je considère que c'est une bonne chose d'avoir beaucoup d'élus, cela signifie que nombre de personnes, pour la plupart quasiment bénévolement ou bénévolement s'intéressent à la chose publique et à la chose commune. C'est un point important à souligner.

Toute concentration technocratique, toute concentration des pouvoirs amène souvent un éloignement du citoyen et des élus, et on voit bien malheureusement, que la participation aux élections est un des symptômes du mal-être démocratique de notre société.

Un des points apparus au cours de cette réunion est que la plupart des élus étaient d'accord sur un point : ils ne voulaient pas entendre parler des métropoles, en tout cas telles que le président Sarkozy les

voulait. Nous avons vu ressurgir ce sujet et ce, à chaque fois, en tout cas dans deux des trois cas les plus emblématiques, celui de Marseille et celui de Paris. Une incompréhension pour le moins, puis un débat fort, et enfin, une opposition d'un grand nombre d'élus locaux sur cette métropole.

J'y vois un signe, d'abord celui de l'attachement des élus locaux à leur collectivité, non pas forcément parce qu'ils seraient ringards et voudraient être assis sur des positions historiques, mais parce que nous continuons de penser que les élus locaux sont les plus à même de sentir le pouls de la population et de voir quelle réponse ils peuvent lui donner.

La première décentralisation, celle de 1982, a été faite dans un esprit qui a permis, je crois, de redonner confiance aux collectivités. D'abord parce qu'on leur a enlevé la tutelle a priori. Cela veut dire que l'on avait confiance dans les assemblées d'élus pour qu'elles décident et si vraiment elles faisaient quelque chose de mal, il y a des recours a posteriori, ce qui est une bonne chose.

Depuis, la plupart des gouvernements, principalement ceux de droite, tentent de recentrer, recentraliser, reprendre en main cette autonomie locale qui pour moi et pour nous tous a permis des développements. Vous le soulignez vous-même, s'il n'y avait pas eu la volonté du conseil général depuis des années, il n'y aurait pas eu la politique menée en matière de collèges ou en matière sociale.

Il existe deux moyens d'étrangler les collectivités locales et les élus. Le premier moyen, adopté depuis là aussi plusieurs années, a été la généralisation de la contractualisation. Suite à la confiance de fait, on a instauré quelque chose qui était, « les politiques nationales sont bonnes, on vous demande de prendre votre part ». Petit à petit, sur un grand champ de politique municipale, locale, s'il n'y avait pas de contrat, il n'y avait pas de financement. La plupart des villes sont allées jusqu'à signer un grand nombre de contrats.

Le deuxième moyen a été de jouer sur les dotations. Bien sûr, les collectivités pouvaient faire plus en demandant moins, donc il y a eu des réductions, d'abord le gel, puis maintenant on écorne un grand nombre de dotations. Ceci est une manière d'obliger les élus à ne pas faire la politique pour laquelle ils ont été élus parfois, mais de faire celle qu'on leur demande de faire. Ceci est une forte résistance communale, une forte résistance départementale dont vous avez été vous-même, monsieur le président, à plusieurs reprises, un des porte-drapeaux pour demander que les moyens soient donnés aux départements et en particulier au nôtre.

Une troisième méthode, qui apparaît plus violente, plus brutale, est de dire que des échelons ne sont plus opportuns, et d'autres doivent être retravaillés, repensés. Il ne faut pas les repenser à partir de ce qui peut être porté dans chacun des territoires, mais il faut donner un cadre dans lequel les échelons suivants devront se caler sur une métropole dont on ne voit pour l'instant qu'un certain nombre d'aspects. Pour tout ceci, monsieur le président, nous pensons que ce n'est pas qu'un sujet parlementaire, vous l'avez dit vous-même, ce n'est pas qu'un sujet de spécialistes, chaque collectivité aurait dû être entendue, consultée, il aurait pu y avoir une suite à ce qu'avait proposé le président Bel sur ce sujet, cela n'a pas été le choix, on peut le regretter.

Nous avons ici même, grâce à la demande de la majorité, eu une séance d'auditions de Mme la ministre Lebranchu. Elle était fort intéressante. Il ne suffit pas d'entendre, il faut écouter, et comme cela se fait à chaque échelon, il ne faut jamais oublier l'échelon démocratique et la nécessité démocratique.

On peut reprocher et on a eu raison de reprocher en son temps les décisions voulues par le Général de Gaulle, ou par la mutation urbaine de la grande métropole parisienne réalisée à l'époque, et la création des départements, etc., qui a peut-être aussi eu lieu sans la consultation de la population. Quand on a ce grand type de réforme, il ne faut pas avoir peur de consulter la population dès lors qu'on lui donne tous les éléments du puzzle. La preuve, comme vous l'avez dit vous-même, dans nos familles politiques, il y a eu débat, des propositions différentes, des évolutions, et bien sûr des contradictions, des tensions, parce que ce que nous demandons par exemple en matière de logement est peut-être en contradiction avec le fait que dans un certain nombre de cas, on demande que les maires aient la totalité de leurs prérogatives.

Sur certains sujets les prérogatives des maires sont encadrées, et elles le sont par la loi. Devait-on aller jusqu'à ce passage en force sur une collectivité, qui rajoute un échelon, contrairement à ce qui avait été dit, ou fallait-il en rajouter un si l'on en supprimait d'autres ? Fallait-il que nous revenions à des coopérations locales, je pense à de grandes agglomérations de notre département, Plaine Commune ou Est ensemble, qui ont su durant quelques années dynamiser le territoire et trouver des chemins de travail commun ? Fallait-il accélérer ce processus ? Fallait-il vraiment aller aussi vite, aussi loin, aussi fort sans avoir une plus grande assise consensuelle de notre population et des élus ?

Nous ne le pensons pas. Nous considérons qu'il y a de mauvais chemins pris par ce texte sur la métropole et nous ne pensons pas, par ailleurs, que

notre réflexion doit pouvoir enrichir la réflexion des parlementaires.

Monsieur le président, comme vous l'avez dit tout à l'heure et c'est tout à l'honneur de notre collègue Goldberg d'avoir déposé cet amendement, sachez qu'il a été soutenu et présenté par des parlementaires du Front de gauche dans notre département.

Ce n'est pas un problème, quand les idées sont bonnes, nous sommes d'accord pour les partager. Quand elles ne le sont pas, nous les critiquons. Est-ce à dire pour autant que derrière cela, nous souhaitons un soutien opportun de la droite dans ce domaine ? Si le sujet n'avait pas été lancé en 2008 par la droite, et si la droite était restée aux affaires, nous aurions eu le même combat contre la même métropole si elle avait été proposée telle que proposée à l'époque par Nicolas Sarkozy.

Pas de procès d'intention dans ce domaine, nous avons le mérite au moins de la constance. Je sais bien que certains considèrent que nous ne sommes pas le symbole même de la modernité, que la modernité n'est que d'un côté, et qu'il nous faut nous adapter, y compris à cette évolution et que la France est un résidu de vieux barbares gaulois qui continuent de défendre leurs clochers.

Pour notre part, nous considérons que la commune reste un échelon de démocratie essentiel, que l'intercommunalité est intéressante parce qu'elle ne met ensemble que ce que les gens ont envie de mettre ensemble, et que l'échelon départemental est un échelon particulièrement intéressant là aussi en matière de bouclier social, et qu'il faudrait par contre qu'il ait les moyens de faire ces politiques et pas seulement celles qu'on lui demande de faire. La région aussi dont je rappelle qu'elle ne vit plus que sur des dotations, qu'elle n'a plus aucune autonomie fiscale, donc là voyons que l'on a mis la charrue avant les bœufs. Il eut fallu faire une vraie réforme fiscale, nous l'avions demandée, cela figurait dans le programme du Président de la République quand il était candidat, une réforme de la fiscalité des entreprises, une réforme de la fiscalité des citoyens, une réforme de la fiscalité locale. Nous aurons une réforme politico-administrative avant d'avoir cette réforme fiscale, nous le regrettons.

Voilà le débat que nous voulions avoir avec vous et avec l'ensemble de nos collègues. Merci.

M. Chaussat.- Certains de mes propos rejoignent ceux qui viennent d'être prononcés par notre collègue Gilles Garnier.

J'étais tout de même surpris, monsieur le Président, que vous ayez cru au début de cette réunion faire allusion à une forme de connivence surprenante entre nos collègues communistes et nous-mêmes. J'étais tout à fait surpris.

Ceci est-il dû au fait que vous avez une véritable opposition, un véritable désaccord avec nos collègues communistes sur ce problème de la métropole ? Je ne sais, mais allez parler de connivence ou laisser entendre qu'il y en a une est quelque peu surprenant.

J'ajoute que les débats au Sénat et les votes au Sénat ont été révélateurs, en effet, de votes différenciés, mais dont le contenu ou le motif était quelquefois opposé. Il était donc important que je vous dise cela parce que je ne voudrais pas qu'il y ait de quiproquo là-dessus.

Je voudrais signaler une deuxième chose. Pour ce qui nous concerne, à l'UDI, nous sommes très clairs : je vous confirme qu'en l'état actuel des choses, nous avons compris que la Région serait porteuse désignée pour diriger la Métropole. Nous n'en sommes pas d'accord. Nous, UDI, estimons qu'ajouter une strate supplémentaire à l'organisation déjà en place est une erreur profonde. Nous souhaitons maintenir en effet les communautés d'agglomérations, les communes, etc., les organisations de proximité qui, de notre point de vue, sont les seules en capacité d'apprécier les problèmes locaux et bien entendu d'apporter des solutions au plan local. La métropole organisée, tout au moins prévue comme telle, autour de regroupements de populations d'environ 200 000 habitants ne ferait en définitive qu'éloigner les réalités locales des décisions franciliennes. Nous n'acceptons pas.

Par ailleurs, il faut souligner que les premiers électeurs ou les premières élections ne pourraient avoir lieu en définitive qu'en 2020. Que cela signifie-t-il ?

Cela signifie très clairement que des dirigeants non élus pour cet objectif pourraient diriger, choisir des politiques, et ce sont eux qui tiendraient en définitive les rênes de la Métropole sans qu'ils aient en quelque sorte le mandat normal des électeurs d'Île-de-France.

Pour ce qui nous concerne, il est urgent d'attendre, il est important de réfléchir encore à cette question et de remettre l'ouvrage sur le métier.

Je vous remercie.

M. le président.- La parole est à Jean-Michel Bluteau.

M. Bluteau.- Merci, monsieur le président.

Mes chers collègues, je veux bien que Gilles Garnier en appelle au souvenir du général de Gaulle, mon voisin me soufflait que le 9 novembre dernier, on y voit défiler même des partis extrémistes ou Anne Hidalgo...

D'accord, citons encore le général de Gaulle, mais depuis, il s'est passé des choses et tirons des enseignements. Je ne vous ferais retenir qu'un seul chiffre, dans *Capital* cet été ou en septembre : depuis les lois de décentralisation, à périmètre constant, c'est-à-dire hors transfert des compétences, les collectivités territoriales en France sont passées de 1,2 million de fonctionnaires territoriaux à 1,6 million.

À périmètre égal, à force de multiplier les collectivités, les intercommunalités, on a même vu au Parlement que l'on voulait reparler des pays (l'étage entre le canton et la commune). Je crois véritablement qu'il y a un projet qui a été vu par les deux chambres.

Il y a un projet de métropole du Grand Paris qui, rendons-lui grâce, vous ne pouvez pas encore aller sur la tombe de Nicolas Sarkozy qui a dit qu'il fallait encore revoir ce sujet. Depuis donc, comme je l'ai dit, les deux chambres ont travaillé, à l'initiative du sénateur Dallier qui avant de faire ce travail avait dit : « Faisons les choses très simplement, il y a quatre conseils généraux sur la petite couronne, Paris et les trois départements limitrophes, il y a donc quatre budgets, mettons très simplement cela en commun », et on appelle justement à la péréquation et à la solidarité qu'appelait Stéphane Troussel de ses vœux.

Aujourd'hui, ce n'est pas exactement cette solution qui a été présentée au parlement. Cela a été retravaillé par le pouvoir total qui est en place dans ce pays et nous avons donc une métropole du Grand Paris qui, si j'ai entendu récemment d'autres sénateurs, me disent : « Nous allons travailler sur les intercommunalités qui seront, en fait, les administrations déconcentrées de la métropole. »

Pourquoi pas ? Mais le souci est que l'on fait toujours du plus et on ne se pose jamais la question de savoir si on ne peut pas mutualiser, faire avec moins d'argent public, en tout cas faire cesser la gabegie.

Sur ce vœu, il n'y a pas eu de vote en début de séance, mais très honnêtement, moi et avec mes collègues du Groupe, la Seine-Saint-Denis pour demain, nous souhaitons que ce vœu soit abordé et nous sommes bienheureux qu'il y ait un échange sur ce sujet important.

Maintenant, nous n'allons pas être pour la pérennité des intercommunalités qui, sur certaines de nos communes, n'ont pas été un choix de nos maires. En effet, nous n'avons pas souhaité nous mettre en intercommunalité, mais plutôt de travailler... j'ai une intercommunalité avec la commune du Raincy sur la vidéoprotection, nous avons une mission locale intercommunale avec les communes de Gagny et des Pavillons-sous-Bois ; donc, sur certaines thématiques, on peut travailler et, en effet, être en commun parce que nous sommes des territoires proches, à la sociologie identique, et en bref, on peut faire un travail en commun, mais ajouter une feuille supplémentaire au mille-feuilles, ce n'est pas envisageable de notre point de vue, on ne peut pas adopter ce vœu. Je vous remercie.

M. Garnier.- Je ne veux pas du tout monopoliser la parole, monsieur le président, je sais que j'ai été un peu long, mais vu le sujet, ce vœu permet aussi me semble-t-il, même s'il est en filigrane, d'avoir un débat intéressant.

Vous avez fait trois propositions, monsieur le président.

Premièrement, recréer la commission qui n'a pas fonctionné pour les raisons que l'on a tous développées, sujet sur lequel nous sommes prêts à contribuer.

Deuxièmement, vu l'importance et pour ne pas alourdir nos débats – il va être l'heure du déjeuner – traditionnellement, les sujets importants arrivent à l'heure finale, il faut peut-être ne pas hésiter à réfléchir à une séance spéciale ou extraordinaire sur ce sujet, pour aller plus au fond sur les relations département-future Métropole, quelles propositions nous pouvons faire parce que nous sommes à même de faire des propositions. De fait, j'encourage tous les groupes qu'ils soient de la majorité ou de l'opposition, à écrire leur position et de la mettre en débat.

En tout cas, pour nous, notre motion ne se veut pas clivante pour être clivante. On considère que c'est un sujet démocratiquement indispensable pour nos citoyens, qu'ils écoutent les propos de M. Bluteau, les vôtres, monsieur le Président, ou qu'ils écoutent les nôtres. Ils ont besoin d'être éclairés. C'est un

sujet sur lequel on ne peut pas changer sans avoir été plus loin dans la formation de nos concitoyens préalablement au vote d'un texte de cette importance. Je le dis, y compris pour les Marseillais et pour les Lyonnais.

M. Teulet.- Monsieur le président, juste quelques mots qui seront plutôt une explication de vote au cas où nous passerions à un vote.

Dans la motion présentée par le Groupe communiste, de vrais problèmes sont posés non seulement par eux, mais aussi par d'autres.

J'ai eu la chance de travailler pendant des années sur ce projet de Métropole auprès du ministre Maurice Leroy. Comme vous le savez, je préside l'association des maires de l'Île-de-France et nous y travaillons beaucoup. Je n'ai pas beaucoup aimé tout à l'heure la phrase de M. Guiraud qui a dit que *l'on ne peut pas mêler nos voix aux voix de la droite*.

Nous sommes heureusement encore, dans ce pays, à un endroit où il existe des lieux où la droite et la gauche se parlent, travaillent ensemble, et nous mêlons nos voix lorsque nous parlons ensemble. C'était un petit détail.

Je ne souhaite pas prendre des positions clivantes parce que je continue à travailler avec des élus de droite et des élus de gauche et à l'association des maires de l'Île-de-France, nous arrivons à travailler dans un climat dépassionné parce qu'il n'y a pas de caméra, pas de journalistes, et que chacun peut s'exprimer sans que ses paroles soient interprétées d'une manière ou d'une autre par des médias.

J'ai le pouvoir de Raymond Coëgne, je voterai pour lui de la manière dont le Groupe votera. En ce qui me concerne, personnellement, je ne prendrai pas part au vote, s'il y en a un.

M. Guiraud.- Vous vous souvenez que nous avons eu l'occasion d'en parler dans cet hémicycle à propos du livre vert de Paris Métropole, il y a eu plusieurs conceptions possibles de la métropole et le premier texte proposé par le Gouvernement s'inspirait davantage de la conception confédérée de la métropole que d'une conception intégrée ; certainement parce que, comme d'autres, Claude Bartolone ici présent, Philippe Dallier, dans les contributions écrites au projet de défendre la position d'une métropole intégrée, j'avais eu, en son temps, l'occasion d'expliquer à Marilyse Lebranchu dans le cadre de Paris Métropole des rencontres avec

le bureau exécutif, que c'était une version par euphémisme *light*. Je vais plus loin, je disais que pour moi, ce n'était pas une métropole pour plusieurs raisons, dont une qui me paraît très importante même si elle est un peu éloignée de nos considérations territoriales très proches, je pense qu'il faut une gouvernance forte pour permettre d'affirmer le Grand Paris dans le concert des métropoles mondiales.

De ce point de vue, le premier projet, celui de Marilyse Lebranchu, était davantage une instance de coordination des agglomérations existantes ou futures qu'un véritable pouvoir métropolitain. Je contestais cela.

Après, chacun peut avoir son point de vue, mais il est clair que je ne suis pas sénateur et que ce n'est pas moi qui ai participé au vote, qui a fait voler en éclat le texte de Marilyse Lebranchu.

De ce point de vue, le terme de « conjonction astrale » que j'ai évoqué tout à l'heure, si cela a froissé quelqu'un, je m'en excuse, mais ce n'est pas moi qui l'ai utilisé le premier, c'est Philippe Dallier.

Il y a donc des paradoxes dans l'histoire et peut-être – et même certainement – que l'histoire rendra grâce à Roger Karoutchi et Christian Favier d'avoir fait exploser le premier texte. Car ce qui va sortir après cette modification au Sénat sera nettement meilleur que ce qui avait été proposé initialement.

Dans le texte qui va passer en commission des lois de l'Assemblée vers la fin du mois et avec un début d'examen vers le 10 décembre et cela va durer au mois de janvier – premier volet de la loi, car il y en a trois au total –, en gros, il y a une gouvernance forte instituée par le statut de la métropole du Grand Paris à savoir un établissement public de coopération à statut particulier et à fiscalité propre.

Après, bien évidemment la question est qu'il y a déjà des EPCI existants dans les communautés d'agglomérations où les deux tiers des communes sont concernés par un EPCI et il n'est pas possible de faire coexister des EPCI d'EPCI.

Concernant la question posée de l'empilement, il est vrai que si on rajoute commune, agglomération, département, région, métropole, on rajoute ipso facto une couche supplémentaire. Je pense qu'il faudra aller plus loin et que la question des départements qui, historiquement, ont eu un rôle éminent dans la construction de la nation moderne et de la République. Ils ont accompli leur mission historique et il faut réfléchir à la page d'après assez rapidement dans le cadre des autres projets. C'est un point de vue personnel non concerté.

Actuellement, par rapport au vœu proposé, je ne peux pas accrédi-ter certains propos. Tu parles de recentralisation, je n'en vois pas. Tu parles de concentration jamais vu de pouvoir, mais pouvoir des élus. Que pourrait-on reprocher au gouvernement et aux parlementaires ? De créer un outil qui va peut-être nous échapper politiquement puisque ce sera après 2020 au suffrage universel. Si on raisonne ainsi, on ne fait plus rien. La démocratie est de créer les outils les plus opérationnels pour faire progresser la société, les territoires, les habitants et après les électeurs jugeront qui doit diriger quoi et à quel moment. C'est un risque inhérent à toute action publique modifiant l'organisation administrative de ce pays.

Je ne peux pas être d'accord avec des affirmations du style « Paris aura la grande majorité des sièges » tel que c'est écrit. C'est faux. A l'inverse, Paris au prorata de sa population de 2 millions d'habitants, sera moins représenté que l'ensemble de l'assiette métropolitaine des quatre départements de cœur d'agglomération (Paris, Val-de-Marne, Hauts-de-Seine et Seine-Saint-Denis), plus des territoires des communes qui sont à l'extérieur du périmètre, sans aller jusqu'à l'unité urbaine de l'INSEE.

L'article 72-1 de la Constitution auquel du fait référence ne s'applique pas, car il s'applique aux collectivités locales, collectivités territoriales. Or, en l'occurrence, ce n'est pas une collectivité locale mais un établissement public. Cette référence n'est pas bonne.

Je pourrais être très long dans l'explication. Ce sujet m'intéresse, mais je n'irai pas plus loin.

Dans la période actuelle, on a pu entendre des expressions, notamment de certains conseils municipaux qui ont fait des vœux. Aujourd'hui, la période n'est plus à la protestation. Je constate que sur la thématique du front du refus pur et dur, les élus sont de moins en moins nombreux. On va le voir lors de l'examen à l'Assemblée nationale, de plus en plus d'élus socialistes, de droite et du front de gauche sont dans une option de travailler pour affiner le dispositif, l'améliorer et répondre à des questions encore en suspens. Par exemple, la question des compétences orphelines, la question du yo-yo de ce qui descend et monte en compétence et en ressources financières. La différence entre ce qui monte et redescend, c'est très positif pour les territoires et les habitants en Seine-Saint-Denis, c'est la péréquation. Le système de MGP telle qu'elle est prévue, permet une péréquation que l'ancien système n'assurait pas.

On peut parler du FSRIF des départements pour lequel nous nous battons, mais qu'est-ce que

28 M€ ? Quand on voit qu'une commune des Hauts-de-Seine est capable de faire une médiathèque de 30 M€ et une fontaine de 3 M€, il y a quelque chose qui ne tourne pas rond. La Métropole est probablement une des sphères les plus riches d'Europe occidentale et en même temps qui comprend des disparités les plus importantes entre certains territoires des quartiers bourgeois et ce que l'on connaît en Seine-Saint-Denis. Cela peut être corrigé par la Métropole.

Pour moi, elle a deux missions. Je crois beaucoup à la mondialisation qui a un combat à mener et qu'il faut affirmer le Grand Paris face à Tokyo, Shanghai et Londres. Il peut y avoir des synergies. Tout cela doit exister. Cela ne peut pas exister avec une juxtaposition de communautés d'agglomération.

La deuxième mission de la Métropole concerne le développement durable, juste, équilibré et équitable du territoire. Si l'on veut respecter l'objectif de 10 000 logements indispensables... C'est une bombe à retardement qui va nous exploser au visage, si on ne rentre pas dans une politique ambitieuse de construction. Il y a un bon outil.

Pour autant, quelques questions restent en suspens. Plutôt que de déployer des banderoles et de faire des vœux dont je ne conteste pas la légitimité, mais l'heure est plutôt à la réflexion, à la proposition et à affiner le dispositif pour en faire le meilleur outil possible au service de la métropole du Grand Paris et de ses habitants.

M. le président.- Le débat est excessivement important, c'est pour cela qu'au moment de l'annonce de ce chantier lancé par le gouvernement, je vous ai proposé que nous prenions ici un certain nombre d'initiatives. Nous avons organisé il y a plusieurs mois un débat pluraliste. Un certain nombre d'ateliers ont été confiés à la fois à des élus de la majorité et à des élus de l'opposition départementale. Nous avons fait en sorte qu'il y ait la participation de la ministre Lebranchu. Chacun avait considéré que ce débat était important, y compris avec publicité faite aux échanges dans cette journée de travail.

Nous avons fait un prolongement en décidant collectivement de poursuivre ce travail dans cette commission ad hoc pluraliste dont la présidence était confiée à un élu de l'opposition. C'est dire l'importance que nous accordions à ce sujet.

Après m'avoir dit en début de séance qu'il y avait urgence, alors que tout le monde explique que cette commission ad hoc ne sert plus à rien, qu'il faut ne

pas la réunir, maintenant tu demandes qu'on la réunisse. Allons au bout de la discussion.

Nous avons tous évolué, tu as raison. Il y a plus de dix ans, j'ai été un partisan très fervent de l'entrée de ma commune dans l'intercommunalité Plaine commune déjà constituée. J'ai entendu beaucoup de choses à cette époque concernant le refus ou la volonté de faire entrer une commune comme La Courneuve dans l'intercommunalité Plaine commune. Je considérais que, face à la dynamique territoriale en train de naître autour de la redynamisation des friches industrielles, du Stade de France, c'était une opportunité à ne pas manquer.

J'ai le sentiment de me retrouver, dix ans après, avec le même type de débat. On évoque la fin de la souveraineté communale et du rôle des citoyens. C'étaient exactement les mêmes termes qu'on m'opposait à l'époque sur la naissance de l'intercommunalité. Je veux bien mettre à disposition de chacun les termes utilisés à l'époque pour s'opposer à l'intercommunalité et à la loi Chevènement qui prévoyait les communautés d'agglomération.

Puis, force est de constater que l'Île-de-France est assez largement couverte par des communautés de commune ou d'agglomération. Oui, mais elles n'ont pas toutes le même rôle et n'ont pas la même capacité d'intervention. Si on peut, en Seine-Saint-Denis, se féliciter du succès à la fois de Plaine commune et d'Est Ensemble, ce n'est pas le cas à l'échelle ni du territoire de la Seine-Saint-Denis ni de l'Île-de-France. En effet, un certain nombre d'intercommunalités ne sont nées que par opportunité.

Concernant Plaine commune, je connais le grand talent des élus intercommunaux de Plaine commune, mais il est un peu plus facile de réussir un projet intercommunal autour de la dynamique du Stade de France avec les milliards investis par l'État en matière de transport, de couverture de l'autoroute A1, de maîtrise du foncier et en termes d'intervention, que de réussir un certain nombre d'autres projets intercommunaux.

Il faut ajouter que la solidarité entre les communes organisée à l'échelon de Plaine commune ne règle pas... Michel Fourcade a nuancé mon propos. La réalité est que la solidarité, même insuffisante entre les communes de l'agglomération Plaine commune, ne règle pas l'absolue nécessité d'assurer plus de solidarité avec des communes bien plus riches situées à l'ouest ou au sud de l'Île-de-France. Cela règle la solidarité entre Saint-Denis, Aubervilliers, La Courneuve qui avaient un peu plus de taxe professionnelle en faveur de Pierrefitte, Villeteuse

ou Stains. En quoi cette agglomération a-t-elle introduit un coin dans cette nécessité de rééquilibrage est / ouest ? Absolument pas.

J'ai entendu Jean-Jacques contester ma phrase tout à l'heure, mais tout le monde revendique la Métropole. Il n'y a plus de débat. Il y aurait seulement un débat entre métropole confédérée et intégrée. Cependant, le gouvernement avait pensé que, compte tenu des déséquilibres, en première lecture un texte favorisait plutôt le modèle d'une métropole confédérée avec la généralisation de l'intercommunalité en Île-de-France. Je ne rappelle pas les positions des uns et des autres puisqu'elles ont évolué.

Sur cet aspect de la nécessité pour faire la métropole confédérée de généraliser l'intercommunalité, c'est ce qui a été rejeté au Sénat. Devant cette situation de blocage, il a bien fallu revendiquer une autre métropole, la métropole intégrée.

Autre remarque, vous n'avez pas insisté sur le déni de démocratie. Je suis un partisan d'une République parlementaire. Je ne suis pas un grand fan de la cinquième République qui donne des pouvoirs aussi importants au Président de la République. Quand le Parlement joue son rôle dans un débat, je n'appelle pas cela un déni de démocratie. C'est son rôle d'agir et de trouver des solutions quand il y a une situation de blocage.

Troisième remarque : la question des communes. Il faut dire la vérité aux maires. La réalité de la métropole confédérée telle qu'actée dans la première version rejetée au Sénat, est que le rôle des maires n'était pas conforté. La métropole confédérée était dirigée par un directoire composé du maire de Paris et des seuls présidents d'agglomération. Je comprends que certains présidents d'agglomération trouvent que le système actuel est moins satisfaisant. La réalité de la représentation de la Seine-Saint-Denis dans cette métropole confédérée c'était cinq, six présidents d'agglomération qui discutaient avec le maire de Paris et les autres présidents du reste de l'Île-de-France. Dans la métropole intégrée, c'est 70 élus issus de la Seine-Saint-Denis et notamment chaque maire des 40 communes. Il ne faut pas faire peur aux maires des petites communes car ce n'est pas la réalité du texte.

La réalité de la métropole confédérée c'était Patrick Braouezec, Xavier Lemoine, Gérard Côme qui discutaient avec le maire de Paris et exclusivement seuls. Il y avait un salon où l'on causait pour les 124 maires d'Île-de-France qui se réunissaient une fois par an.

Comment dire, dans ces conditions, que dans la métropole confédérée rejetée en première lecture au

Sénat, c'était le respect de la souveraineté communale ? Désormais, la place des maires est plus importante. La place de la ville de Paris est moindre en termes de représentation que ce qu'elle pèse véritablement dans la population totale de la première couronne.

Dernier point, Michel Teulet a raison. Aujourd'hui, tout ne doit pas être figé. Je considère qu'il faut continuer le travail sur la question des dynamiques territoriales. Il ne s'agit pas de les mettre en cause ou de les casser. Il faut trouver des ajustements, quel rôle, quelle place ? Pourquoi pas quel statut des conseils de territoire pour que la dynamique créée puisse se poursuivre ?

L'avantage de la Métropole est qu'elle va mettre en commun l'ensemble des moyens de Paris et de la première couronne et les moyens vont être redistribués dans les territoires. Ce ne sont plus seulement les territoires qui organisent en leur sein la solidarité.

J'ai le sentiment, même s'il reste des batailles à mener et des acquis à obtenir, qu'enfin Neuilly va peut-être payer pour Bobigny. C'est l'objectif que les uns et les autres nous poursuivons depuis longtemps. Il reste des débats. Pour un certain nombre d'élus, la prochaine étape est la suppression des Départements. Il y a débat sur cette question. Est-ce la prochaine étape ? Quand ? Pourquoi faire ? Est-ce un département unique ou bien les compétences des départements sont-elles absorbées par les métropoles ? Au sein de ma formation politique le débat va continuer. Ce n'est pas prévu dans la métropole intégrée telle qu'adoptée par l'Assemblée nationale.

Ce matin, on me réclamait l'urgence d'avoir cette discussion, alors allons au bout ! Puisque depuis des semaines et des mois à la fois l'opposition et maintenant une partie de la majorité départementale réclame que nous allions au bout, allons-y. Que chacun se prononce. Il y a deux modèles : la métropole confédérée avec une représentation directe des présidents d'intercommunalité et l'absence de représentation directe des maires dans la Direction de la métropole et cette métropole intégrée qui reste à améliorer, à prolonger et à préciser.

Et puis au moins, notre assemblée se sera prononcée. La parole est à M. Garnier.

M. Garnier.- Monsieur le président, la manière dont vous présentez les choses est « excellente ». Il y a un argument que je n'arrive pas à comprendre, mais peut-être suis-je sot : on avait un modèle présenté

par Marilyse Lebranchu, qui a été rejeté dans les circonstances que vous avez rappelées, et désormais, nous avons un autre modèle. De toute façon, il faut le faire, ce sera, soit le modèle 1, soit le modèle 2, point à la ligne.

Pourquoi ce qui a évolué sur le modèle 2 n'aurait-il pas pu évoluer sur le modèle 1 non plus ? Je ne comprends pas tout à fait votre position, c'est-à-dire que, *grosso modo*, il n'y aurait que deux solutions.

Je ne mets pas en cause le travail des parlementaires, et j'espère que nous nous retrouverons un jour dans une République sans l'élection du président de la République au suffrage universel. Je suis totalement pour cette solution et je continuerai de la défendre, même si elle est peu reprise. Et je le dis quels qu'aient été les présidents, y compris quand c'était des bons, ou en tout cas des moins mauvais.

Quand on est à ce niveau d'argumentation, il est aussi important d'avoir l'avis des élus locaux sinon, comment expliquer la volonté qui avait été celle du président du Sénat d'écouter les élus locaux ? Je dis bien que la question de la métropole a été totalement évacuée et totalement rejetée.

Il y a donc deux manières de faire une réforme institutionnelle en France et finalement, je m'aperçois que l'on reste *grosso modo* sur les mêmes schémas. On n'a pas progressé sur la manière d'associer plus encore la population à nos réformes, c'est-à-dire que l'on dit : « *On change, on passe, le Parlement a décidé, c'est une bonne nouvelle, et les autres n'ont plus qu'à regarder les trains passer* ».

Non ! Sur ce type même de réformes, comme on a su le faire sur d'autres sujets, faisons-le sérieusement, en prenant le temps.

J'entends bien, il y a deux arguments dans ce que nous a dit Daniel :

- trouver le meilleur outil qui réponde aux besoins des populations ; oui, quels qu'aient été les moments de l'histoire

- la compétitivité des métropoles internationales.

Celle-ci ne se décidera pas par son périmètre géographique ni même par ses compétences ; elle se décidera uniquement par la place de Paris par rapport à Francfort, la City et Wall Street, mon ami !

Si tu avais encore l'impression que notre cadre géographique pouvait recouvrir une compétition économique, tu te trompes. Le choix qui est fait par telle ou telle entreprise ou par tel ou tel fonds d'investissement de venir en France ne se calcule pas

sur sa géographie, sa géopolitique ; cela se saurait. Sinon, pourquoi n'ont-ils pas cessé de le faire depuis des années alors que nous avons les strates dont tu parles ? Sincèrement, si cette compétitivité entre les territoires n'est que celle-ci, on ne peut pas être d'accord.

En revanche, trouvons le meilleur instrument pour mieux répondre à la population et à ses besoins. Dans ces cas-là, nous sommes prêts à regarder toutes les solutions.

Le débat essentiel sur la péréquation horizontale défendue avec force au niveau de la métropole, des agglomérations et de tout ce que nous faisons ne doit pas extraire le débat aussi essentiel qu'est celui de la solidarité nationale entre les zones qui ont plus de difficultés et celles qui ont moins de difficultés.

Sur ce sujet, je sens une légère évolution dans le discours ; on parle de moins en moins de la solidarité nationale et de plus en plus de la solidarité horizontale. Il faut absolument les deux et, de toute façon, vu les propositions faites dans le projet de loi de finances 2014 sur les collectivités locales (et même au sein de la DF, entre les « avancées » qui ont été obtenues et la ponction de 1,1 Md€), il y a forcément des difficultés. On sait bien que les plus de 800 M€ promis aux départements sont rognés de l'autre côté par les plus de 400 M€ auxquels nous devons contribuer sur la solidarité.

Il y a donc au moins un rendez-vous manqué sur la solidarité nationale depuis un an et demi. On nous a dit que les DMTO sont la solution, mais qu'a-t-on entendu ici, dans cette assemblée, y compris par vous-mêmes à l'époque sur les DMTO : « *On ne peut pas faire des politiques pérennes avec des ressources qui ne sont pas pérennes* ». Combien de fois l'a-t-on dit ? Et vous avez raison de le dire. Vous l'avez défendu, on ne peut faire une politique pérenne que si l'on a des ressources pérennes.

Pourquoi sommes-nous une collectivité ?

Premièrement, parce que nous avons la compétence générale et deuxièmement, parce que nous avons encore la possibilité de lever l'impôt. Un jour, on changera et la métropole sera une vraie collectivité.

Pour faire cela, comme tu l'as dit, Stéphane, il faut changer un article de la Constitution, et pour l'instant, il n'y a pas de majorité pour le faire passer, comme il n'y en a pas sur d'autres sujets. Franchement, c'est un sujet essentiel, mais on ne peut pas nous dire : « *Il aurait pu pleuvoir* ».

Cela me rappelle une phrase qui m'a énervé dans l'intervention télévisée de notre président François

Hollande : « *C'est vrai que l'on va augmenter la TVA, mais si Sarkozy était resté, elle aurait augmenté beaucoup plus* ».

Vous avez donc le choix entre une petite bruine permanente et un gros orage. On peut construire des relations entre les collectivités d'une autre manière que dans cette pensée binaire.

M. le président.- Est-ce que je soumetts votre vœu au vote ?

M. Garnier.- Oui.

M. le président.- Très bien.

(Il est procédé au vote à main levée).

3 abstentions.

M. Teulet ne participe pas au vote.

M. le président.- Le vœu est rejeté.

Nous avons dit que la prochaine séance aurait lieu, soit le 5, soit le 12 décembre. Je précise aux uns et aux autres que je n'ai toujours pas reçu officiellement la notification par le ministère de l'Intérieur de la proposition de carte cantonale pour la transmettre à l'assemblée départementale. Je vous confirme donc que la séance aura lieu le 12 décembre.

Enfin, je voudrais que nous saluions une grande fonctionnaire départementale : Marie-Christine Prémartin.

(Applaudissements)

M. le président.- Marie-Christine est depuis 2009 directrice générale-adjointe chargée notamment des questions liées à l'aménagement, au développement, à l'environnement, à l'assainissement, à l'habitat, aux transports, enfin des petits secteurs, et au bout de 4 ans passés avec nous, elle a eu une proposition importante puisqu'elle va occuper des fonctions au sein de l'ADEME ; elle va occuper les fonctions de directrice exécutive des programmes.

Nous la reverrons en Seine-Saint-Denis parce que, très vite, nous allons lui demander quelques financements pour développer des politiques liées à l'environnement et à la maîtrise de l'énergie.

Je veux la saluer parce que, dans un moment important pour notre territoire, avec les transformations de la Seine-Saint-Denis, le développement des transports en commun, les questions liées à l'habitat que j'ai eu le plaisir de suivre en particulier avec Marie-Christine quand j'exerçais cette délégation, avec des questions importantes liées à la reprise du patrimoine de Bondy par l'Office public de l'habitat, l'évolution d'un certain nombre de nos politiques départementales (je pense à l'accession sociale à la propriété, mais il y a beaucoup d'autres secteurs, en particulier les transports ou les questions liées aux espaces verts et à l'écologie urbaine), Marie-Christine a été auprès de nous tous (et je crois pouvoir parler au nom de mon prédécesseur), une grande fonctionnaire départementale.

Elle va nous manquer, mais je suis sûr que nous aurons à nouveau besoin d'elle dans ses nouvelles fonctions, et son attachement à la Seine-Saint-Denis fera qu'elle gardera une écoute et une bienveillance à l'égard de notre territoire. Merci, Marie-Christine !

(Applaudissements)

M. le président.- Mes chers collègues, la séance est levée.

La séance est levée à 13 heures